

Première séance, mardi 14 juin 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret 2016-DEE-15: octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA); entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Rapport 2016-DEE-10: instauration d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation» (postulat 2015-GC-135 Nicolas Kolly/Stéphane Peiry) (suite directe); discussion. – Postulat 2014-GC-130 Xavier Ganioz: remboursement des frais dentaires de base pour toutes et tous – création d'une assurance publique obligatoire; prise en considération. – Rapport 2016-DSAS-34: encouragement aux dons d'organes dans le canton de Fribourg (postulat 2015-GC-83 Romain Castella/Romain Collaud) (suite directe): discussion. – Projet de décret 2016-DFIN-21: dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale – amnistie fiscale générale (suite directe): entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Claude Chassot, Ueli Johner-Etter, René Kolly, Marc Menoud et Ralph Alexander Schmid.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

Le Président. Je vous fait part des informations suivantes:

Examen des recours en grâce et documentation: lors de sa séance du 3 juin dernier et à la demande de la Commission des grâces, le Bureau du Grand Conseil a décidé de modifier légèrement la pratique en matière de documentation, pour ce qui concerne l'examen des recours en grâce. Dorénavant, en lieu et place du traditionnel extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat, les membres du Grand Conseil recevront un préavis succinct de la Commission des grâces. Un rapport plus détaillé élaboré par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons peut toutefois être consulté au bureau des huissiers.

Recours au Tribunal fédéral: le Tribunal fédéral a demandé au Bureau du Grand Conseil de se positionner quant aux deux recours déposés contre les décisions du Parlement, à savoir le recours contre la loi du 15 mars 2016 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et le recours contre le décret du 18 mars 2016 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg: non à une formation étatique d'imams». Le Bureau a confirmé les déci-

sions des votes du Grand Conseil et a fourni les arguments nécessaires à leurs explications.

Sortie commune des groupes le 15 juin 2016: nous avons demain notre sortie commune des groupes. Merci de vous être inscrits nombreux. Nous avons décidé de faire contre mauvaise fortune bon cœur ou plutôt contre mauvaise météo défi. Après nos différents parcours en ville de Fribourg, nous partagerons un repas dans un lieu inédit et en principe à l'abri, s'il n'y a pas trop de vent violent qui souffle de l'extérieur. Merci donc de vous munir de vêtements chauds et d'un imperméable, afin de faire face à toute éventualité thermique. Du beau temps est annoncé pour demain, mais comme je sais par expérience que les députés ont la peau dure et étanche, il ne devrait pas y avoir de difficultés.

Vernissage du concours d'architecture: je vous rappelle que nous sommes invités jeudi 16 juin 2016 à midi ou en fin de séance au vernissage du mandat d'études parallèles pour la rénovation de l'Hôtel cantonal. Il est intéressant de voir quels seront les locaux et les infrastructures qui seront préparés pour celles et ceux d'entre nous qui affronteront la prochaine législature. La présentation du projet et des résultats se fera ici en salle du Grand Conseil, puis un apéritif sera servi dans la salle de la Grenette.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Projet de décret 2016-DEE-15
Octroi d'une aide financière en faveur
de la société blueFACTORY
Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)¹**

Rapporteur: **Claude Brodard, président de la commission des finances et de gestion (PLR/FDP, SC).**

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion, désignée commission ordinaire et organe de préavis financier, s'est réunie le 1^{er} juin 2016 pour l'examen du message et du projet de décret relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA). Préalablement à la séance et en vue de se forger une opinion plus précise de la situation, nous avons demandé différents documents additionnels au message, à savoir le business plan, le plan financier 2015–2030, l'état de financement par projet, les comptes annuels 2014 et 2015 de la société BFF SA, le rapport de gestion 2014 et 2015, la charte d'utilisation du site et l'évaluation du masterplan. La délivrance de ces documents confidentiels et les informations très transparentes livrées lors de la séance par MM. Maurice Pasquier, Philippe Jemmely, Beat Vonlanthen et Christophe Aegerter, respectivement président du conseil d'administration, directeur de la société, conseiller d'Etat et secrétaire général de la Direction de l'économie et de l'emploi, ont contribué à la très bonne et sereine tenue de cette commission parlementaire. Je tiens à titre personnel à les en remercier.

Le décret qui nous est soumis aujourd'hui porte sur l'octroi d'un crédit remboursable de 5 millions de frs de l'Etat de Fribourg en faveur de la société BFF SA. Il y a lieu de rappeler que l'Etat est actionnaire à 50% de la société immobilière, l'autre actionnaire étant la Ville de Fribourg, laquelle proposera le même investissement à son législatif.

Mais comment et pourquoi devons-nous aujourd'hui accorder une aide financière? Pour y répondre, nous devons connaître l'origine des problèmes, lesquels sont de plusieurs ordres.

D'une part, il y a eu une refonte de la conception générale du site. Le projet «Steamboat», qui avait remporté le concours d'urbanisme, a été considéré comme n'étant pas suffisamment évolutif et abouti. Le conseil d'administration, sur proposition du comité stratégique consultatif, a alors décidé de réorienter le projet en quartier d'innovation. Cette réorientation a naturellement eu des conséquences sur la planification initiale et a de ce fait retardé les travaux. Qu'on le veuille ou non, les problèmes de mutations au sein du conseil d'administration, mais surtout au sein de la direction opéra-

tionnelle de la société, ont été un facteur péjorant. Le suivi de la construction de la Halle bleue en a par exemple pâti. La gouvernance de la société a fait certaines erreurs. De mon point de vue, les interlocuteurs étaient trop nombreux, ce qui a vraisemblablement dilué les responsabilités. L'apport initial en liquidités, d'un million de frs lors de la création, était de l'avis de notre Commission insuffisant pour le lancement d'une telle société.

Avec une perte de 424 000 frs en 2014 et de 1,284 million de frs en 2015, les plans financiers n'ont – et de loin – pas pu être tenus, provoquant, comme vous vous en doutez bien, un manque de financement de l'activité opérationnelle. Cette situation s'explique principalement par une mise en location différée de la Halle bleue, par des dépassements importants des charges d'exploitation et de certains coûts d'investissements en 2015. Cette réalité devait être raisonnablement connue du conseil d'administration durant le premier semestre 2015 déjà.

Le partenaire bancaire refusant de financer les frais de fonctionnement de l'entreprise, la société se retrouve aujourd'hui en manque de liquidités. Le conseil d'administration aurait pu et dû anticiper et ses actionnaires ne pas attendre le dernier moment pour présenter une demande de crédit. Certains membres de la Commission estiment que la banque a été trop prudente dans son soutien à blueFACTORY, ceci compte tenu de la valeur foncière du site. Je vous laisserai naturellement, Mesdames et Messieurs les Députés, seuls juges de cette situation.

Et maintenant? Dans le cadre de la poursuite du développement de la construction du quartier d'innovation, blueFACTORY a revu et a actualisé son plan financier. Ce plan financier, qui se trouve en pages 7 et 16 du message, ne prévoit un excédent de liquidités issu de l'exploitation que dès l'année 2023. Entre aujourd'hui et 2022, les liquidités manquantes nécessaires pour payer les frais de fonctionnement et les charges financières s'élèvent à 8,5 millions de frs. En tenant compte d'une marge de sécurité, le conseil d'administration a donc demandé à ses actionnaires des prêts à hauteur de 10 millions de frs.

Notre Commission a examiné ces budgets et les approuve sous l'angle de la technique financière. Cependant, ceux-ci se basent sur des hypothèses. En voici les principales:

- > obtention des permis de construire aux échéances prévues;
- > taux d'occupation des locaux à 95%;
- > prix de location à 250 frs le m²;
- > taux d'intérêt hypothécaire à 2% l'an;
- > tenue des charges de fonctionnement ordinaires;
- > point important, financement à 100% des investissements immobiliers par des partenaires bancaires privés ou institutionnels.

¹ Message pp. 1780ss.

Si ces hypothèses sont à priori soutenables, elles sont, du point de vue de la Commission, très ambitieuses. Il existe dès lors, par définition, des risques importants. Ceux-ci sont par ailleurs parfaitement connus du conseil d'administration de BFF SA. Il appartiendra à ce conseil d'administration et à la direction de la société de prendre les bonnes décisions pour minimiser ces risques et pour mener cette société au succès. Ces risques pourront, du point de vue de la Commission, être limités avec le soutien beaucoup plus actif des organes cantonaux et communaux de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la promotion économique, de la recherche et de la formation.

La Commission des finances et de gestion, dans le cadre de sa mission de surveillance, recevra des rapports périodiques de la société immobilière, comme elle en a d'ailleurs aussi demandé et obtenu pour les projets de contenu. Plusieurs membres de notre Commission regrettent le manque d'anticipation des actionnaires et du conseil d'administration et certaines erreurs commises par les organes de direction de la société. Mais cela a été fait et l'on ne peut plus revenir en arrière; carton jaune à eux, mais l'expulsion serait, du point de vue de la Commission, trop sévère.

A titre personnel, je fais confiance au conseil d'administration et à la nouvelle direction de la société et ce sentiment me semble partagé par les autres membres de la Commission des finances et de gestion.

Il faut dès lors penser à demain. La majorité des membres de la Commission reconnaît l'importance cantonale du futur quartier d'innovation. Une vitrine, oui, mais aussi un site stratégique pour l'innovation, la recherche, l'économie et le bien-vivre dans notre canton. Sous l'angle financier, le recouvrement du prêt est, du point de vue de la Commission, possible, eu égard au potentiel extraordinaire du site de près de 70 000 m². Rappelons qu'il faut 15 000 m² de locations effectifs pour atteindre le point mort. Les signaux semblent être bons aujourd'hui.

En bénéficiant de ce prêt, le conseil d'administration pourrait ainsi travailler sereinement pour une exploitation efficiente de la société BFF SA. Ce serait une chance exceptionnelle qui lui serait offerte pour mener ce bateau à bon port, chance que les 99% des sociétés de capitaux n'ont pas. Il s'agira pour les dirigeants de cette société de s'en rappeler, de ne pas décevoir la population fribourgeoise et de mener cette mission avec responsabilité et compétence pour relever ce défi. La mission est certes de taille, car le projet est complexe et unique, car les attentes sont importantes et les intervenants multiples. Mais l'échec ne serait pas compris. Pour y arriver, cela passera inévitablement par un engagement de tous les instants, par des prises de décisions plus rapides et par une meilleure appréciation des risques d'entreprises. L'idée même d'une future nouvelle recapitalisation par ses actionnaires publics doit être rejetée. Une fois, cela peut passer, mais deux fois, ce serait trop.

C'est dans cet esprit et avec ces quelques considérations résumées que la Commission des finances et de gestion a accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur ce décret. La commission vous propose par ailleurs à sa majorité d'approuver le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. En préambule, je voudrais remercier la Commission des finances et de gestion pour les débats constructifs que nous avons eus en amont de cette discussion en plénum du Grand Conseil. Les discussions ont été soutenues et approfondies. Mais je suis très heureux qu'à l'issue de ces échanges, la CFG ait décidé de donner un préavis favorable au prêt remboursable de 5 millions de frs qui vous est demandé aujourd'hui en faveur de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

Je me permets tout d'abord de vous rappeler le mandat de cette société BFF SA: BFF SA a reçu un mandat des actionnaires (Etat et Ville de Fribourg) pour construire et gérer le quartier d'innovation. Pour développer ce site (bâtiments, aménagements, etc), BFF SA procède par crédits bancaires en s'appuyant sur les actifs de 24 millions de frs issus de l'achat à parts égales des 60 000 m² de terrains par l'Etat et la Ville en 2011. De manière progressive, les revenus issus de la location de ses surfaces lui permettront ensuite davantage d'autonomie dans ses investissements.

BFF SA est responsable du contenant destiné à accueillir les plates-formes technologiques, les PME et les start-up. A ce jour, la société anonyme a ainsi dépensé 14 millions de frs pour la construction de la Halle bleue, la démolition de bâtiments et l'aménagement d'autres surfaces. Mais d'ici 2030, ce sont entre 200 et 300 millions de frs qu'elle investira sur le site qui ambitionne d'accueillir à terme quelque 2500 emplois.

Du côté de l'Etat, hormis les 12,5 millions de frs engagés pour l'achat des terrains et les 5 millions de frs de prêt remboursable qui vous sont demandés aujourd'hui, le Conseil d'Etat s'est engagé dans une convention avec l'EPFL pour financer la construction du bâtiment du Smart Living Lab à hauteur de 20 millions de frs.

Je vais maintenant vous donner quelques informations sur le fonctionnement:

BFF SA a besoin d'argent pour son fonctionnement. Dans les 25 millions de frs investis pour l'achat des terrains par l'Etat et la Ville, 1 million de frs avait donc été réservé pour les frais de fonctionnement de la société. Nous avons toujours su que ce montant se révélerait vite insuffisant et qu'il faudrait procéder à des emprunts bancaires. Aujourd'hui, les revenus nets de BFF SA liés aux locations de surfaces s'élèvent à quelque 997 000 frs par an. Parallèlement, les frais de fonctionnement sont d'environ 1,4 million de frs auxquels s'ajoutent les impôts, intérêts et amortissements pour un total cumulé de 1,9 million de frs. Le déficit annuel s'élève ainsi à 981 000 frs. Cette situation perdurera jusqu'en 2022-2023

avec un déficit annuel dégressif compris entre 600 000 frs et 1,6 million de frs. A ce moment-là, le seuil de rentabilité sera atteint avec la location de 15 000 m² de surfaces; M. le Président de la CFG l'a déjà mentionné. Je rappelle qu'à terme, le quartier d'innovation disposera de plus de 70 000 m² de surfaces à louer; actuellement, il n'y a que 3000 m² qui sont loués. Dès 2023, BFF SA pourra donc commencer à rembourser ses emprunts, son découvert étant comblé en 2028.

Concernant le crédit bancaire et le crédit-tampon, pourquoi pas un crédit bancaire? Les instituts bancaires ont refusé, car les coûts des investissements étaient trop importants. C'est pourquoi, le 20 avril 2016, le Conseil d'Etat a accordé une garantie pour 4 millions de frs par l'intermédiaire d'une lettre de patronat. Nous avons dû agir rapidement pour délivrer cette lettre de patronat, car les négociations entre BFF SA et la banque n'aboutissaient pas. Ce crédit couvre les besoins de BFF SA jusqu'à environ 2019. Cependant, dès que le prêt des actionnaires sera à disposition, la société pourra renoncer à recourir au prêt bancaire couvert par la garantie de l'Etat.

Je me permets de mentionner quand même quelques réflexions par rapport au développement futur du site.

Un plan-guide est en cours d'élaboration et accompagnera le développement du site jusqu'à son terme. Une prochaine étape sera la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal (PAC) qui devrait intervenir en décembre prochain avec l'objectif d'une approbation à l'été 2017. Ce PAC intègre les profondes modifications qui ont été apportées au masterplan «Steamboat». Là, on a voulu avoir une meilleure adéquation du site aux valeurs, à la mission et aux services de BFF SA. Je tiens à souligner que la mise à l'enquête du PAC autorise la mise à l'enquête simultanée de projets sur le site, donc de préparer parallèlement la construction des premiers bâtiments. La liaison ferroviaire entre la gare et le site fera l'objet d'une attention particulière. D'ailleurs, là, il y a déjà eu des discussions concrètes avec les CFF, qui sont prêts à nous soutenir dans la réalisation rapide de cette liaison.

Un mot par rapport au contenu: blueFACTORY a déjà remplacé avantageusement la Brasserie du Cardinal en termes de nombre d'emplois, puisque nous en sommes à 200 EPT environ contre 70 à la fermeture de la Brasserie. Ce projet présente actuellement les prémices d'un véritable quartier urbain avec ses quatre plates-formes technologiques, mais aussi avec sa quarantaine de start-up et PME qui lui donnent vie.

M. le Président de la CFG l'a dit, blueFACTORY donne l'occasion à d'importants développements pour le canton de Fribourg.

L'intégration du site de Fribourg au Swiss Innovation Park, en tant que spécialiste de l'habitat intelligent du futur, est une chance extraordinaire. La création du bâtiment du Smart Living Lab donnera ensuite corps à cette spécialisation dans ce secteur d'avenir. Et blueFACTORY a déjà été le berceau de

beaux succès qui doivent nous donner confiance dans l'avenir. Je me permets de souligner ces résultats, parce qu'il y a quand même pas mal de gens qui se demandent ce qu'il se passe à blueFACTORY et qui pensent qu'il n'y a que du vent et qu'il n'y a rien. Mais je voudrais brièvement citer l'exemple de deux entreprises qui ont fait la une des journaux samedi:

- > BComp: vendredi 10 juin 2016, à Interlaken, cette start-up fribourgeoise, spécialisée dans les fibres naturelles, a gagné le prestigieux Prix des jeunes entrepreneurs du Swiss Economic Forum, dans la catégorie «Hautes technologies». Devant 1300 personnes, ses fondateurs ont remercié le canton de Fribourg et dit l'importance de Capital Risque Fribourg, de Fri-Up et de blueFACTORY pour leur succès;
- > Swiss Hydrogen: cette entreprise conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de production d'énergie à base d'hydrogène. Elle a mis au point un moteur pour voiture révolutionnaire et la Halle 1 sera aménagée pour cette PME. Là aussi, cette entreprise n'aurait sans doute pas pu être implantée dans le canton de Fribourg sans blueFACTORY et son profil zéro carbone;
- > Softcare: une autre start-up qui est nominée pour le Prix du Swiss Startup Summit de septembre prochain.

Ces PME sont la concrétisation d'une adéquation exemplaire entre le quartier d'innovation blueFACTORY et les besoins réels de notre économie. Je pourrais citer toute une série d'exemples analogues comme LS Instruments, Publiwide SA ou Fablab.

Je vous rappelle aussi qu'avec l'antenne EPFL-Fribourg, notre plate-forme Smart Living Lab réalise en ce moment même le pavillon suisse qui concourra aux Etats-Unis dans le cadre du Solar Decathlon. Fribourg porte le seul projet suisse de la compétition qui regroupe 16 concurrents, dont un seul autre pays d'Europe, les Pays-Bas. C'est une vitrine extraordinaire pour notre canton.

Avant de conclure, je me permets de relever encore trois points particuliers:

- > concernant la gouvernance, il y a certes eu des difficultés de départ, mais pour un projet d'une telle ampleur, je pense qu'il s'agit d'aléas assez normaux, même s'ils sont regrettables. Oui, je l'avoue très clairement, nous avons fait des erreurs, des erreurs de casting. Mais le risque de faire des erreurs pour un poste pareil est assez élevé. Aujourd'hui et c'est important de le relever, nous avons une équipe qui fonctionne bien avec un nouveau directeur aussi dynamique que motivé, M. Philippe Jemmy ici présent. Celui-ci est intéressé par ces discussions que nous menons cet après-midi. De plus, je tiens en particulier à souligner l'engagement exemplaire du président Maurice Pasquier.
- > la collaboration entre le canton et la Ville fonctionne bien. Nous avons pu créer et utiliser des synergies

importantes et je suis confiant dans la poursuite de cette fructueuse coopération. J'espère bien que le Conseil général de la Ville acceptera le prêt remboursable demandé par le conseil communal. Il est indispensable que les deux partenaires – les deux actionnaires – soient prêts à prendre leurs responsabilités ensemble.

- > au sujet de l'implication du Grand Conseil, celui-ci doit pouvoir faire son travail de contrôle financier et de gestion. La Commission des finances et de gestion reçoit deux fois par année un rapport du Copil financier concernant l'utilisation de l'argent pour les projets de contenu. Jusqu'à aujourd'hui, on a déjà rendu deux rapports et on a dit à la Commission et son président qu'on était en train de développer ce reporting selon les demandes et les souhaits de la CFG, afin d'avoir vraiment un dossier très lisible et très bien pour vous.

Concernant les finances de BFF SA et notamment l'utilisation des prêts remboursables, je vous annonce que le conseil d'Etat rédigera avec la Ville une stratégie de propriétaire qui définira le cadre général de la réalisation du mandat. La CFG sera informée une fois par année, notamment de la réalisation du plan financier. L'implication plus forte du Grand Conseil dans le cadre de blueFACTORY me semble aussi importante. En marge de la CFG, M. le Député Kolly a proposé par exemple qu'un ou deux représentants du Grand Conseil soient inclus dans le conseil stratégique consultatif. Je pense que c'est une idée très intéressante qui sera vraiment analysée très prochainement.

Pour conclure, je voudrais redire l'importance de blueFACTORY pour le positionnement et le développement économique de notre canton. Et je m'en tiendrai seulement aux faits. Ces faits disent qu'il y a déjà trois fois plus d'emplois sur le site qu'il n'y en avait lors de la fermeture de Cardinal. Ils disent aussi que 41 PME et start-up profitent déjà du site pour se développer dans des secteurs de pointe. Ils disent encore que quatre plates-formes technologiques fonctionnent déjà et fonctionnent bien, avec également des synergies fantastiques avec nos HES et l'Université de Fribourg.

Ces faits nous disent enfin que le Pavillon Suisse qui concourra aux Etats-Unis dans le cadre du prestigieux concours Solar Decathlon portera la mention «Made in Fribourg». C'est une sacrée vitrine pour notre canton. Donc, juste des faits et des faits très réjouissants. Alors oui, beaucoup d'argent a été investi. Mais l'engagement décisif du canton et de la Ville n'est certainement pas exagéré. En comptant l'achat des terrains et les prêts accordés à BFF SA, mais aussi aux plates-formes technologiques, nous aurons investi à terme environ 80 millions de frs sur blueFACTORY, une somme dont seulement 29 millions de frs sont à fonds perdus; 29 millions de frs. Tout le reste constitue des prêts remboursables ou des cautionnements. Il faudra encore ajouter les 20 millions de frs du bâtiment SLL bien sûr. Mais je pense qu'au regard des 80 millions de frs investis par exemple par Neuchâtel dans le

seul bâtiment Microcity, ou face à l'enveloppe de 356 millions de frs débloquée par le Valais pour Energypolis, l'investissement consenti par le canton est mesuré.

Le prêt remboursable qui est sollicité aujourd'hui permet à la société BFF SA d'assurer son exploitation jusqu'en 2023, année où la société deviendra rentable. Ce prêt remboursable est une mesure modeste. Mais il est en même temps un signal fort, très fort, qui dit que l'Etat de Fribourg croit en cet instrument important qu'est blueFACTORY pour la promotion de l'innovation et de son économie.

Au nom du Conseil d'Etat, qui est d'ailleurs ici présent in corpore pour montrer l'importance qu'il donne dans ce projet, je vous demande donc d'entrer en matière et d'accepter le décret tel que proposé.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le décret qui vous est soumis a retenu toute l'attention du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Pour ne pas retracer l'entier de la problématique, nous allons, une fois n'est pas coutume, prendre l'objet à l'envers et commencer par les titre et considérants: «Octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFactory Fribourg-Freiburg SA». Ce libellé concis et précis fait l'entier du tour du problème que nous avons à résoudre aujourd'hui. Les éléments qui ont conduit à cette demande d'aide sont clairement exposés dans le message accompagnant le décret et les répéter serait faire fi de l'engagement de tous ceux qui l'ont lu.

Les données supplémentaires fournies à la Commission des finances et de gestion ont démontré l'exactitude des chiffres, ainsi que l'évolution raisonnable du projet à futur. Nous estimons que les termes utilisés «équilibre financier à court et moyen terme» sont, sur la base des chiffres fournis, raisonnables. Nous avons bien plus à insister sur l'aspect vital de cette aide ponctuelle et par là même à répéter notre conviction que le projet est bon. Loin d'un optimisme béat, nous faisons confiance aux dirigeants actuels qui, par la pertinence et la franchise de leurs explications, ont confirmé l'importance des enjeux pour la Ville et le canton. La démarche poursuivie a besoin de cet apport supplémentaire et l'accorder démontre l'attachement du PDC à son développement. Nous avons foi en la fabrique bleue et tenons à la soutenir. Le rétroviseur est nécessaire, mais la conduite et la gestion sont tournées vers l'avenir et donc en avant. Ressasser les problèmes peut permettre d'éviter de répéter les mêmes hésitations, mais encore une fois, ce n'est pas l'objet du débat, en dehors de règlements de comptes politiques peu reluisants. Nous assumons pleinement notre tâche politique, tâche indispensable à la pérennité de la démarche.

Pour l'avenir nous demandons une gouvernance réactive et dynamique. Si nous attendons des sportifs de l'explosivité, dans ce domaine, nous demandons rigueur et surtout réactivité. Nous allons donc soutenir ce décret et attendons qu'un

controlling serré accompagne le développement économique, afin que les actionnaires, Ville comme canton, soient informés en continu et presque en temps réel de la valorisation de leurs investissements. En d'autres termes, les relevés trimestriels doivent parvenir automatiquement et ponctuellement aux organes financiers tant communaux que cantonaux.

Le seul point négatif que nous retiendrons dans notre analyse est le décalage entre la conviction de l'existence d'un gap financier et son annonce.

La jeune fille est superbe; ne gardons pas les yeux rivés sur ce bouton d'acné juvénile.

Le groupe PDC va accepter ce décret par un vote unanime.

Thomet René (PS/SP, SC). Parlons donc gouvernance, Monsieur le Commissaire. Mener à bien un projet de l'importance de blueFACTORY, de plus à deux actionnaires, Ville et Etat, a toujours été considéré comme un enjeu important pour notre canton. Force est de constater que le projet a été mal emmanché et la gouvernance pas toujours à la hauteur. Un premier choix, le «Steamboat», s'est avéré inadéquat et il a été jugé nécessaire de réorienter le projet vers un quartier d'innovation, avec du temps à y consacrer. Des coûts sous-estimés face à des exigences connues, un conseil stratégique pléthorique qui n'a pas été en mesure de mettre en évidence l'adéquation du projet aux valeurs, à la mission et au service de la SA. Des erreurs de casting concernant la direction peuvent certes arriver dans un tel projet, mais pourquoi nous avoir entonné à chaque questionnement sur ces incidences «Tout va très bien, Madame la Marquise»? Or, incidences il y a eu, accompagnées d'un attentisme qui nous fait devoir intervenir aujourd'hui dans l'urgence. Malgré les demandes de ce Grand Conseil, l'opacité fut complète: aucune information sur les indicateurs demandés, aucune situation financière périodique comme souhaitée. Vous allez peut-être nous dire que nous ne vous avons pas compris, Monsieur le Commissaire. C'est vrai que le langage des slogans en anglais n'est pas celui de la majorité des parlementaires fribourgeois. Ce que nous voulons, ce sont des explications claires, transparentes, en français et en allemand – cela suffit –, avant que nous n'ayons de choix que de jouer aux pompiers.

Quatre changements sont annoncés au conseil d'administration. Avant de le quitter, montrez-nous donc que vous savez communiquer autre chose que des slogans. Nous le savons, blueFACTORY est le projet phare du canton de Fribourg.

Nous avons fait la connaissance du nouveau directeur et nous sommes optimistes. Nous avons l'espoir que le nouveau conseil d'administration saura épauler M. Pasquier, qui a sauvé les meubles par un engagement exemplaire. Nous voulons croire que les valeurs qui figurent dans la charte permettront de rester fidèle aux objectifs voulus par les deux actionnaires. Nous voulons croire que la collaboration entre Etat et Ville sera renforcée. Nous espérons un peu plus de

jeunesse dans les conseils consultatifs, car c'est pour elle que ce projet doit être réussi; c'est la jeunesse qui porte l'espoir de l'innovation. On attend aussi des rapports réguliers renseignant en toute transparence ce Grand Conseil qui représente l'actionnaire Etat.

Après réflexion, hésitation et sérieuse analyse, le groupe socialiste entre en matière sur ce projet de décret. Il ne veut plus qu'on lui chante «Tout va très bien, Madame la Marquise» et n'acceptera pas non plus qu'on lui joue «L'Arlésienne».

Puisque vous aimez les slogans, en voilà un: «Une fois, ça passe, deux fois, ça casse.»

Avec ces considérations, le groupe socialiste entre en matière.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Concernant le projet blueFACTORY, je vous rappelle que des doutes avaient été émis lors de la séance de la commission ad hoc en 2014 sur ce fameux million de frs. Ce montant était-il assez élevé pour tenir jusqu'au retour d'investissement? A l'époque, vous nous aviez rassurés, Monsieur le Commissaire du Gouvernement. Aujourd'hui, vous nous présentez un décret, deux ans plus tard, nous demandant un montant cinq fois plus élevé. Monsieur le Commissaire du Gouvernement, si les organes décisionnels de BFF SA maîtrisaient la gestion de ce site aussi bien que vous, l'anglais, seriez-vous aujourd'hui ici pour nous présenter ce décret? Dans le message que vous nous avez présenté, vous parlez de 200 postes de travail créés à blueFACTORY. Mais combien de ces postes n'ont pas été subventionnés soit au travers de la NPR, soit au travers de la loi sur la promotion économique? Avec la concurrence que l'on connaît entre ces parcs technologiques, il serait correct de se poser la question suivante: y a-t-il un plan B? En tout cas, je n'en vois aucune trace dans le message.

D'autre part, comment se fait-il qu'un projet aussi bon, aussi avant-gardiste, ne suscite pas l'enthousiasme du milieu bancaire pour soulever un emprunt? Surtout que la position géographique de blueFACTORY est considérée comme exceptionnelle par ses concurrents.

Le groupe socialiste a eu une discussion très animée ce matin même. M. Jemmely, directeur actuel de blueFACTORY, a été reçu par notre groupe et il faut reconnaître que les réponses apportées à nos interrogations nous ont rassurés. Mais Monsieur le Commissaire du Gouvernement, le groupe socialiste n'acceptera pas un Forum Fribourg bis. Nous devons donc aussi garantir un bon fonctionnement du contenu. Nous devons faire plus au niveau de l'aide à la recherche et au développement. Nous avons une fortune de plusieurs centaines de millions de frs. Nous devons investir dans ce domaine plus que ce que prévoit le développement économique. Ce ne sont pas quelques millions de frs que nous devons engager, mais plusieurs dizaines de millions de frs dans la R&D pour vraiment être concurrentiels et booster blueFACTORY. Si les projets sont bons dans ce domaine, l'aide de la Confédéra-

tion sera évidente et nous comptons sur vous, Monsieur le Conseiller aux Etats.

Pour ce qui est du financement, sachant que le crédit pont qui court jusqu'en 2018 avec un intérêt servi à 2,5%, ce n'est donc pas cet élément qui joue un rôle sur le devenir immédiat de blueFACTORY. Mais en renvoyant ou en faisant du tapage autour de ce message, le projet risque d'avoir une image irréparable au niveau du développement économique du canton de Fribourg. Et ça, nous ne le voulons pas au niveau du groupe socialiste. Cet élément est essentiel pour asseoir durablement le futur de blueFACTORY. Mais du fait de l'avancement de ce projet, il est évidemment impossible de faire marche arrière. Le fait de repousser notre décision de trois ou quatre mois ne changera pas notre décision finale. Et la situation est connue.

Le groupe socialiste n'acceptera pas un nouveau crédit de ce type. C'est sur ces questions et ces remarques que le groupe socialiste entrera en matière, comme l'a dit mon collègue, et votera ce décret.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet en question.

Notre groupe a longuement débattu du projet de décret concernant l'aide financière en faveur de blueFACTORY. Nous sommes mitigés et très critiques à la lecture de ce message.

En préambule, une remarque par rapport à l'intervention de M. le Commissaire: Les entreprises qu'il a citées et qui ont réussi auraient certainement également réussi et gagné des prix si le dossier en question avait été traité avec rigueur et sans demande financière supplémentaire. Le montant de 5 millions de frs demandé par BFF SA fait suite à une série de manquements qui nous laisse des plus perplexes:

- > manque de suivi des travaux effectués;
- > problèmes récurrents au sein de la direction et mauvais choix lors des engagements comme cela a déjà été dit;
- > multiples retards dans les travaux dont ont découlé des retards dans les locations et donc des entrées d'argent manquantes;
- > manque criant de planification;
- > bâtiments pas adaptés aux besoins des locataires et qui doivent être modifiés alors qu'ils sont neufs;
- > problèmes de luminosité dans des bâtiments qui viennent d'être construits;
- > un conseil stratégique qui, de notre point de vue, n'a clairement pas été à la hauteur de sa mission et qui devra être remis en question dans son organisation et dans ses tâches, selon nous.

Comment expliquer qu'un ingénieur n'ait pas été engagé avant pour le suivi des chantiers? Comment expliquer la communication catastrophique lors des changements à la direction? Et pourquoi avoir attendu le dernier moment pour

chercher des solutions, alors que la situation était connue depuis un certain temps déjà?

Venir avec un message aussi tard confirme notre impression d'urgence et de manque de vision à long terme.

Une autre question qui a fortement dérangé notre groupe est la suivante: pourquoi la Banque cantonale de Fribourg ou une autre banque n'est pas entrée en matière pour ce soutien financier? Ce terrain est certainement, au vu de son emplacement, l'un des plus stratégiques de notre canton, cela a été dit. Cette question mérite une réponse, sachant qu'en fin de semaine, nous allons traiter la loi sur la Banque cantonale de Fribourg.

Nous demandons également quelles seront les conditions de remboursement pour cette enveloppe de 5 millions de frs? Y a-t-il un taux d'intérêt défini? Si oui, lequel? Il est étonnant, voire même dérangeant que le Conseil d'Etat ne donne pas plus de détails sur les modalités de ce prêt. Notre groupe se rend bien compte que le contenant, soit le parc immobilier, sera le seul moyen pour notre canton de retrouver un rendement financier sur son investissement de base.

Le souci de notre groupe pour le futur concerne la suite et la mise en location des futurs locaux. Va-t-on construire et ensuite louer? Ou trouver des locataires et ensuite construire? Il faut éviter de répéter les erreurs commises précédemment et ne pas revenir dans quelques années avec une nouvelle demande financière.

Pour nous, des membres des législatifs communal, soit de la Ville de Fribourg, et cantonal devraient être intégrés dans les organes décisionnels de blueFACTORY. Et je remercie M. le Commissaire de ses propos lors de l'entrée en matière. Leur implication devrait, selon nous, faciliter la compréhension du Grand Conseil dans ce dossier à l'avenir.

Notre impression sur ce message est qu'il veut nous mettre au pied du mur. On nous dit: «Vous acceptez, vous n'avez pas le choix.» On nous a transmis en début de séance une demande de renvoi émanant du député Thévoz; je pense qu'il aura l'occasion de l'expliquer. Notre groupe soutiendra majoritairement cette demande de renvoi. En cas de refus de la demande de renvoi, la majorité de notre groupe s'opposera au décret lors du vote final car de notre point de vue, beaucoup trop d'erreurs ont été commises et ce n'est pas aux contribuables fribourgeois de les assumer.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a bien entendu porté toute son attention à ce projet, projet phare auquel il a toujours souscrit et qu'il défend de manière déterminée pour son importance pour le canton. C'est un projet ambitieux pour lequel le groupe attend que des actes concrets permettent de lui donner vie. C'est la raison pour laquelle il accorde un appui de principe aux projets consistants qui permettent à blueFACTORY de se dévelop-

per et c'est pour cette raison-là qu'il entre en matière, sans aucune réticence, comme étant un supporter déterminé de la mise en place de blueFACTORY. Il est aussi convaincu au sujet des 5 millions de frs que nous pourrions prêter. C'est une très bonne manière d'investir la fortune du canton, bien mieux que de la laisser dormir ou s'assoupir dans les comptes bancaires.

On a pris connaissance avec satisfaction aussi de la lettre de patronat signée par le Conseil d'Etat, pour permettre de donner un moment de souffle à la société et passer ce mauvais moment. On a aussi bien entendu pris connaissance de tout le dossier, de son contenu et on est très au courant des perspectives de développement du site.

Bien sûr, nos attentes sont très élevées, parce qu'on a un projet ambitieux et un appui de principe. Cela implique que chaque projet qu'on nous présente doit avoir une qualité maximale. Et c'est là que, du point de vue financier seulement, nous avons été déçus pour deux aspects: les risques et le plan B. Avant de les développer, j'aimerais quand même vous rappeler qu'ici même, lors de l'examen des deux derniers budgets, nous sommes chaque fois intervenus pour souligner l'irresponsabilité et l'irrationalité d'avoir dans le budget, sous la ligne budgétaire blueFACTORY, la somme exacte de 0 fr et 0 centime. A chaque fois, on nous a rassurés, on nous a dit que tout était sous contrôle, qu'il n'y avait pas de problème, qu'il fallait circuler, parce qu'il n'y avait rien à voir. Donc, ou bien il y a un manque de transparence, ce qui est grave, ou bien il y a un manque au niveau de la gestion, ce qui me paraît tout aussi grave. Mais en fait, quelques mois après, dans ce ciel bleu, un éclair et nous tombe sur la tête une facture de 10 millions de frs. C'est quand même assez surprenant dans ces conditions.

Concernant les risques, on a souvent déjà évoqué ici le fait qu'une SA a été justement construite pour pouvoir entrer sur le marché privé. Nous aimerions bien savoir si des contacts ont été pris avec d'autres institutions bancaires et si oui, avec quels résultats. Dans tous les cas, si les banques refusent d'entrer en matière, quels sont les risques? Parce que ces risques, nous comprenons qu'ils sont transférés au canton. On nous propose d'accorder un prêt sans nous dire quels sont les risques. Cela ne nous paraît pas très acceptable. On devrait au moins être en pleine connaissance pour prendre aussi en pleine connaissance de cause une décision favorable, comme on aimerait le faire, mais en connaissant les risques.

Concernant le plan B, les plans financiers ont l'avantage d'être des plans et d'être une référence pour qu'on puisse guider un projet dans le futur. Tout le monde sait qu'ils peuvent ne pas se réaliser. C'est normal et logique. Les rentrées locatives pourraient être inférieures à ce qui a été prévu, comme c'est arrivé avec Forum Fribourg ou Espace Gruyère. C'est normal, c'est la vie. Mais dans ce cas-là, nous aimerions savoir maintenant quel est le plan B. Est-ce que le Conseil d'Etat va revenir – au grand dam du parti socialiste et il y aura un pro-

blème – avec une demande de prêt additionnel ou bien est-ce que dans ce cas-là, il va devoir chercher un partenaire privé ou un tiers pour combler le trou? Cela, c'est aussi, dans un message consistant et sérieux, des choses que nous devrions disposer pour pouvoir décider.

C'est la raison pour laquelle notre groupe dépose une proposition de renvoi. L'article 142 alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil nous demande de préciser l'objectif et les résultats attendus.

Nous posons quatre questions:

- > quelles sont pour le canton les risques liés à l'octroi du prêt demandé par blueFACTORY, risques qui ont conduit la BCF à refuser le prêt, que le canton doit assumer?
- > la SA a-t-elle cherché une solution à ses problèmes de liquidités auprès d'autres institutions, avec quels résultats?
- > si non, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?
- > pour le plan B, quelle est la solution anticipée pour financer d'éventuelles difficultés futures de trésorerie? Dans ce cas-là, est-ce que les finances cantonales pourraient être une fois encore sollicitées? Ou alors une solution avec des tiers pourrait-elle être envisagée?

Nous déposons une proposition de renvoi, pour qu'on ait des réponses en bonne et due forme, qui puissent être analysées dans une commission, puis en plénum.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). J'annonce mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de Fribourg.

Le projet blueFACTORY est un projet majeur de notre commune, qui entre d'ailleurs dans le cadre de sa future nouvelle promotion économique. Nous parlons aujourd'hui d'un prêt unique remboursable avec intérêts. Ses modalités seront fixées dans une convention à venir. Ce prêt, pour un montant de 5 millions de frs, est pour l'exploitation; nous ne parlons ici ni de terrains ni de constructions et cela change évidemment en matière d'octroi d'instituts financiers. Certes, jusqu'à maintenant, il y a eu des problèmes. On parle notamment de la situation financière préoccupante à la clôture 2015, suite à des retards de construction à la Halle bleue et à des changements internes notamment. Cependant, il y a aujourd'hui transparence sur le projet. Nous avons reçu les documents nécessaires et nous avons pu y participer.

Concernant l'abandon du projet «Steamboat», ce fameux bateau à vapeur qui était à la base prévu pour être un site d'innovation est devenu maintenant un quartier d'innovation. Un quartier d'innovation qui accueille de la mobilité, de l'aménagement, qui accueillera et qui accueille déjà d'ailleurs des préoccupations culturelles et environnementales. Une charte a été signée – il y a changement ici – et nous avons

la volonté d'aller de l'avant avec cette charte pour les deux partenaires.

Problèmes de gouvernance: certes, dans un conseil d'administration, il y a des changements et il y en aura quatre. Certes, des problèmes au sein du conseil stratégique consultatif, dans lequel devraient évidemment être représentés des députés et des conseillers généraux. Une rencontre des actionnaires devrait être institutionnalisée pour fixer ensemble nos buts à atteindre, ainsi que des groupes de travail techniques en matière d'aménagement, mais aussi de promotion économique et de développement socio-culturel. Il nous faudra donc des informations régulières. Il y a changement: ces informations régulières nous parviendront.

Concernant les finances, nous avons des risques et j'aime bien parler de risques, parce que c'est avec les risques que nous faisons les hypothèses. Le plan financier que nous avons reçu est correct dans sa construction et les risques sont connus. Nous avons des risques de délais de construction des bâtiments; nous ne pouvons pas nier ce fait-là. Nous avons des risques concernant les prix du m², le pourcentage des prêts à rembourser et les indices de la surface brute à bâtir. Nous avons ces risques. Les changements, aujourd'hui, nous les connaissons et si nous les connaissons, nous pouvons aussi les influencer.

A titre d'information, nous avons ce soir une séance auprès du conseil général de la Ville de Fribourg. La commission financière statuera sur cet objet et nous présenterons un message très identique, juste avec des adaptations dues à la commune, le 4 juillet prochain. Ce message en soi n'est certes pas urgent, mais la volonté des deux actionnaires est d'entrer en même temps le plus rapidement possible pour que justement, les actionnaires, le conseil stratégique, le conseil d'administration et les groupes de travail de la direction puissent commencer à travailler sur un projet futur. C'est bien de critiquer le passé – il le faut, nous avons besoin de transparence –, mais maintenant, nous devons aller de l'avant.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Ne soyons pas naïfs, ne jouons pas sur les mots non plus. Nous nous trouvons face à une situation malheureuse de fait accompli. En effet, dans ce dossier à rebondissements, il se dégage un désagréable sentiment qu'on nous a vendu de la poudre aux yeux, du rêve, en investissant la manne publique dans des concepts de communication, des slogans plutôt que dans la réalisation proprement dite du quartier d'innovation. Aujourd'hui, soyons honnêtes, parlons vrai: cette friche industrielle n'est pas attractive, que ce soit visuellement, que ce soit en matière d'infrastructures. Où est passée la notion de bien vivre, d'éco-quartier? Ces bonnes volontés sont restées dans les concepts et les maquettes. C'est bien dommage. Il est temps d'accélérer la phase de réalisation, de mettre un vrai capitaine à bord de ce navire, qui ne tienne pas uniquement le micro, mais

qui prenne les commandes et donne le cap vers la réalisation concrète des beaux concepts.

Le masterplan initial concluait qu'un prêt d'un million de frs garantissait le fonctionnement futur de blueFACTORY. Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter pour augmenter ce montant non pas de 20 ou 30%, mais bien d'une rallonge de 1000%, soit 10 fois plus que le crédit initial. Comment en est-on arrivés là? Problèmes de gouvernance, manque de vision, sous-capitalisation évidente dès le départ, manque d'anticipation, retards, etc. La liste des griefs est longue. Le message n'évoque par ailleurs pas, de manière assez étonnante, les problèmes, alors qu'une autocritique pertinente se serait avérée nécessaire. Nous allons voter un crédit sans connaître les conditions de prêt, ni les risques. Ce message contient entre autres de nombreuses inexactitudes ou erreurs.

Néanmoins, le groupe libéral-radical est convaincu que ce projet mérite notre soutien. Il importe, au-delà des difficultés, de reconnaître aussi les succès. Le site comprend, cela a été dit, déjà sept fois plus d'emplois qu'au moment du départ de Cardinal. Il intègre une quarantaine d'entreprises. Le quartier d'innovation blueFACTORY est le fruit d'une politique foncière commune soutenue par la Ville et le canton. Le groupe libéral-radical veut croire qu'à terme ce projet sera un succès en termes d'emplois, d'attractivité du canton et de finances publiques, avec des revenus indirects importants pour les collectivités. Grâce à sa fortune, le canton a les moyens d'investir dans le futur, dans le développement d'une économie innovatrice et créative, génératrice d'emplois à forte valeur ajoutée, intégrant la notion de développement durable.

Fribourg doit lutter et investir pour ne pas devenir un canton dortoir. Le site blueFACTORY constitue un outil de mise en valeur de notre canton, qui va dans le bon sens. Le nouveau directeur, à qui nous souhaitons plein succès, nous a assurés que le masterplan serait revu de manière critique et régulière et qu'un controlling sérieux serait mis en place, afin de faire preuve d'anticipation, anticipation qui a manqué jusqu'à ce jour.

Ainsi, malgré les griefs et face à la situation d'urgence, le groupe libéral-radical soutiendra à une très large majorité le prêt remboursable demandé par le décret.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Je prends la parole afin de poser une question connexe au commissaire du Gouvernement. J'indique mon lien d'intérêts: je suis membre du conseil général de la Ville de Fribourg.

Mon interrogation porte sur le cas particulier de la salle de concert Fri-Son. Nous savons que le site actuel de Fri-Son est remis en question et que le comité de Fri-Son a souligné avec force son intérêt à se développer sur le site de blueFACTORY, ceci non seulement pour assurer la pérennité des activités de la salle de concert, mais aussi et surtout pour donner à

blueFACTORY un souffle culturel et artistique qui manque cruellement au projet.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Commissaire:

- > où en sommes-nous aujourd'hui des discussions sur l'éventualité d'intégrer Fri-Son sur le site de blueFACTORY?
- > de manière plus générale, quelle est la volonté du Conseil d'Etat aujourd'hui d'influer sur blueFACTORY, afin que le site ne soit pas vide de toute activité artistique, afin que le site ne soit pas tout simplement un désert culturel?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Personnellement, j'étais très pessimiste par rapport à ce projet. Je me posais plein de questions; j'ai vu des photos et me suis demandé si finalement c'était du bling-bling pour faire bien, ce qu'on avait fait là-bas avec cette Halle bleue. Hier après-midi, je me suis donc rendu sur place pour me faire ma propre idée, poser des questions, rencontrer quelques personnes et comme ça, je saurais ce que j'allais dire aujourd'hui. Donc, j'ai posé des questions et finalement, qu'est-ce que j'ai vu là-bas? J'ai vu une Halle bleue et me suis demandé si on aurait pu faire mieux. D'abord, j'ai pensé qu'on aurait pu densifier à cet endroit-là. Mais si on avait densifié, on aurait fait un bâtiment qui aurait coûté beaucoup plus cher et on n'aurait peut-être rien aujourd'hui, parce qu'on n'aurait pas pu mettre des entreprises à cet endroit-là. En effet, si on les avait mises, cela aurait coûté beaucoup plus cher car se sont des entreprises qui ne rapportent pas aujourd'hui, étant donné que leur but est de se développer, de devenir quelque chose avec le temps; et finalement, d'avoir fait quelque chose de simple a permis aujourd'hui de développer des endroits dans cette Halle bleue.

Ensuite, j'ai vu une ancienne halle qui est aujourd'hui protégée. Alors, quand on voit le prix du m² à Fribourg, proche de la gare, au centre-ville, qu'une simple personne décide qu'une halle qui est complètement en ruine, en si mauvais état, doit être protégée, c'est l'incompréhension totale. A mon avis, le Conseil d'Etat a démontré que dans d'autres domaines, il pouvait passer par-dessus d'autres règles et je pense que dans ce cadre-là, il pourra aussi passer par-dessus des règles pour pouvoir démonter une telle ruine. Donc, à mon avis, on doit densifier à cet endroit-là, on doit faire une dizaine d'étages et pouvoir mettre beaucoup de postes au m². Et je pense que là, il pourra aussi le faire.

Ce que j'ai vu aussi, c'est qu'il y avait beaucoup de ruines autour; ça veut donc dire qu'au niveau de l'image, c'est catastrophique. C'est vrai que de ce côté-là, il faudra peut-être une fois avancer et donner une autre image au site. Quand on amène des gens de l'extérieur, d'autres pays – comme tout le monde parle anglais je pense qu'ils viennent aussi d'un peu partout –, on donne une image très négative quand on voit ça. Aujourd'hui, on a vraiment une image de ruine. On

se demande où on est là-bas aujourd'hui. Je pense que de ce côté-là, il faudra vraiment changer les choses.

Qu'est-ce qu'on attend? Finalement, les questions qu'on doit se poser, c'est de savoir si l'investissement qu'on fait est valable pour notre canton. Est-ce qu'il apporte quelque chose au canton? Que veut-on avec blueFACTORY? On veut des nouvelles entreprises qui vont payer des impôts à l'avenir. Elles vont certainement payer bien plus d'impôts que ce qu'on investit aujourd'hui là-bas. On veut des personnes qui soient formées pour travailler dans d'autres entreprises. On a des entreprises qui investissent aujourd'hui dans blueFACTORY. Ces entreprises-là auront aussi besoin d'emplois et je pense que là-bas, il y aura des personnes qui auront fait une formation qu'elles n'auraient peut-être pas faite ailleurs, qui auront eu l'expérience, qui iront travailler dans d'autres entreprises de notre canton et qui paieront des impôts dans notre canton.

Donc, aujourd'hui on sait qu'on a des coûts. Moi, je pense que ce sont simplement les coûts qui ont été sous-estimés. Ceux qui pensaient faire de l'argent avec blueFACTORY, qui pensaient qu'un jour, blueFACTORY serait rentable, que ce site soit rentable, c'était complètement utopique. Vous ne pouvez pas créer des emplois, former des entreprises qui ne rapportent pas, qui sont en plein développement et se dire que ces entreprises-là vont vous rapporter quelque chose. Si vous voulez qu'elles vous rapportent quelque chose, il vous faut faire des immeubles, des locations. A l'époque, il y avait eu toute une histoire avec la Ville de Fribourg où ils avaient l'intention de faire beaucoup plus de constructions et d'habitats; je pense qu'à ce moment-là ça pouvait être rentable. Mais en faisant du développement et en se disant qu'on veut créer des entreprises qui payeront à futur des emplois, il ne faut pas croire que ce sera rentable maintenant.

J'ai compris tout à l'heure que le député Corminboeuf n'a compris qu'aujourd'hui que blueFACTORY ne serait pas rentable. Il l'a dit tout à l'heure. Il a dit qu'il y aura des coûts, qu'on doit investir beaucoup plus. Ce qui m'a étonné, c'est qu'il a terminé en disant: «Non, le parti socialiste ne mettra plus jamais d'argent là-dedans.» Je ne comprends plus, parce qu'il s'est rendu compte que ça va coûter, mais ensuite il ne veut plus mettre d'argent. A mon avis, si aujourd'hui on veut développer pour avoir des entreprises qui se créent, on doit se dire qu'on investira à long terme dans blueFACTORY. On doit se battre pour ce qui se fera là-bas soit intéressant pour notre canton et qu'il y ait des retombées économiques. Je pense que ce qu'on investit aujourd'hui, si on a des retombées positives, ce n'est pas beaucoup. Par contre, si on investit mal et qu'on fait n'importe quoi là-bas, ce sera trop cher.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêts: bien que je ne sois plus depuis la mi-avril au conseil communal et par conséquent syndic de la Ville de Fribourg, je suis ici en tant que représentant encore de l'actionnaire Ville dans le conseil d'administration de blueFACTORY. A titre tout à

fait complémentaire, je partage entièrement les avis exprimés tout à l'heure par notre collègue Laurent Dietrich.

Dans un contexte général d'une croissance mondiale fort modeste et d'une très lente reprise de l'économie de notre pays, Mesdames et Messieurs, le tableau conjoncturel du canton de Fribourg, même s'il se teinte de quelques nuances vertes depuis quelques semaines, cela n'était de loin pas le cas au début de cette année. De plus, et les débats de la session de mai dernier l'ont démontré, notre canton se signale par ce que j'appellerai des statistiques contradictoires. En effet, notre canton est admiré loin à la ronde pour l'excellence de sa situation financière et sa fortune fait de nombreux jaloux. On doit finalement dans ce cas se demander – et cela a déjà été exprimé par quelques-uns de mes préopinants – si l'heure n'était pas venue de nombreux investissements, évidemment à l'échelle de notre canton, destinés non pas à un rendement immédiat, mais porteurs à long terme ou à moyen terme de nouvelles richesses futures.

Mesdames et Messieurs les Députés, cette richesse financière que nous avons mise en évidence au mois de mai ne serait-elle pas aussi un écran de fumée pour nous empêcher de voir un autre indicateur, celui de notre véritable situation économique? Notre produit intérieur brut reste, malgré beaucoup de progrès, parmi les plus bas de notre pays et notre développement démographique entraînera encore, pour quelques années, de grandes dépenses de fonctionnement. Le besoin d'un centre cantonal mieux doté se fait de plus en plus urgent et le besoin de transports publics reste criant. C'est évidemment dans ce contexte que l'opération blueFACTORY reste, malgré ses défauts, d'une pertinence totale et d'une urgence absolue. La presse quotidienne, encore ce matin, s'est fait l'écho de réactions politiques que j'appellerai fort contrastées. S'il est vrai que des péchés de jeunesse ont été commis, notamment dans le domaine de la sous-capitalisation de cette entreprise, il est aussi juste de rappeler que cette opération s'est faite à un moment où la société anonyme n'existait pas encore et que cette dernière s'est vu attribuer, plusieurs années plus tard, les mêmes moyens que les deux actionnaires avaient engagés alors depuis fort longtemps. On pourrait gloser encore longtemps sur les erreurs de casting, certains l'ont soulevé, et d'en conclure trop rapidement à un sentiment d'instabilité.

Ce serait oublier un peu vite les défis que représente cet endroit: une collaboration malgré les difficultés toujours plus étroites entre les deux actionnaires, un besoin très fort d'intégration dans les domaines entrepreneurial, d'aménagement et culturel, un besoin très fort d'intégration de ces quartiers, un enjeu formidable d'aménagement pour la capitale, non pas seulement pour elle-même, mais également pour les retombées inévitables sur l'ensemble du canton. Et enfin, une demande très forte de nombreux milieux impliqués dans de nouvelles technologies, qu'ils soient parapublics, publics ou privés et par conséquent, porteurs de nombreux emplois.

Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, même s'il ne faut pas perdre notre sens critique, et les débats nous l'ont démontré, BFF SA a su tirer les leçons de son passé avec sa nouvelle équipe et son nouveau directeur et c'est dans cet état d'esprit que je vous demande d'encourager ce décret et de ne pas accepter la demande de renvoi déposée par nos collègues du groupe Alliance centre gauche.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je précise que je prends la parole à titre personnel.

J'avais une vision pour blueFACTORY ou I had a dream, puisque M. le Commissaire Vonlanthen aime particulièrement les anglicismes. Ma vision est pour le moment tronquée. On nous a vendu blueFACTORY comme un lieu de développement extraordinaire, une plate-forme qui serait à la pointe entre clusters, coworking, high tech in the green, zero or low carbone, dynamisme, etc. Autant de mots qui sont sortis de nombreuses reprises de la bouche de notre commissaire.

Or, jusqu'à aujourd'hui, c'est plutôt le trou financier, la gouvernance et navigation à vue, l'erreur dans les constructions, la mauvaise planification et le manque de vision.

Dans ma vision de blueFACTORY, je voyais des bureaux, des labs, des start-up, des entreprises innovantes, des entrepreneurs se côtoyant dans un environnement mêlant lieu de vie, lieu de partage, lieu animé, attrayant et accueillant. Je voyais un bar, un restaurant, un espace culturel – Fri-Son par exemple, comme l'a mentionné mon collègue Ganiot –, des salles de conférences, un terrain de basket, peut-être quelques commerces. Bref, je voulais une ville dans la ville tel un Sihlcity zurichois construit sur une friche similaire. Aujourd'hui, c'est une suite de locaux dans un lieu ressemblant plus à un coupe-gorge qu'à un lieu dédié à l'innovation. Tout n'est pas perdu pour autant. Je suis conscient qu'il faut laisser du temps au temps et que Rome ne s'est pas faite en un jour, mais j'attends du conseil d'administration, des actionnaires, de l'audace et de la vision.

Fribourg a besoin de blueFACTORY, tout comme blueFACTORY a besoin de Fribourg et Dieu sait que je crois en l'innovation et au développement.

C'est pour cela que je soutiendrai ce crédit supplémentaire, mais j'invite la gouvernance et le conseil d'administration de blueFACTORY à créer ce lieu dont je rêve, dont nous rêvons pour les Fribourgeois, ce lieu dont les entrepreneurs ont besoin pour cette créativité nécessaire et porteuse d'avenir, pour ces échanges primordiaux à l'éclosion de belles entreprises qui créeront le futur du canton.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Néanmoins, je vous rappellerai que j'avais présidé en 2014 la commission parlementaire qui s'est occupée de cet objet.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici; cependant j'aimerais vous rendre attentifs à un point qui est important: nous sommes maintenant à un point de non-retour. Le Conseil d'Etat, la Promotion économique du canton et la Ville de Fribourg se sont énormément investis dans ce projet qui était un projet phare, un projet essentiel pour le développement économique du canton et de la Ville, du Grand Fribourg, en fait celui que tout le monde appelle de ses vœux, je le rappelle en passant. Ce projet, nous avait-on dit lors des débats en commission parlementaire, avait été parfaitement planifié et les éléments financiers qui nous avaient été présentés semblaient absolument irrémédiables et donc on ne pouvait s'attendre à aucune surprise. Evidemment, la vie est loin d'être un long fleuve tranquille et s'il y a eu des erreurs de casting, il y a également eu des impondérables que, ma foi, même avec la meilleure volonté, on ne pouvait sans doute pas prévoir. Néanmoins, il est important ici que nous puissions permettre à ce projet non seulement de continuer, mais aussi de se développer. Parce que si ce projet s'arrête, ça va être une catastrophe pour le développement économique du canton tout entier. Je voudrais néanmoins fustiger l'attitude de la Banque cantonale de Fribourg. C'est à se demander à quoi ça sert d'avoir une banque cantonale si pour des projets de cette envergure et de cette importance, elle n'est même pas capable d'avancer un prêt de 5 millions de frs. Je rappelle que la Banque cantonale de Fribourg, par le passé et je pense encore actuellement, a prêté avec beaucoup moins de scrupules à des entreprises et surtout à des entreprises qui n'avaient pas le même soutien qu'un projet comme celui-ci pour le canton. Je crois que cela vaut la peine d'être souligné, parce que c'est facile pour des acteurs bancaiers de refuser des projets dans lesquels deux collectivités publiques sont quand même partie, à la fois le canton, qui n'est quand même pas n'importe qui, et la Ville de Fribourg, qui l'est encore moins. Pour ce faire, il faut revenir au Grand Conseil. Alors, heureusement que les finances de l'Etat sont ce qu'elles sont; je pense que personne n'osera, dans cette perspective, refuser ce prêt et surtout pour moi, il importe alors que l'on ne traîne pas non plus les pieds dans ce dossier et qu'on rejette la demande de renvoi. Je vous demande donc dans ces circonstances, de soutenir cet effort qui nous est demandé aujourd'hui.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je prends la parole de façon spontanée, parce que pour moi, il y a un élément nouveau qui est arrivé à 11h35 dans ma boîte e-mail et que je n'ai pas eu l'occasion de lire jusqu'ici, puisqu'il s'agit de la documentation que le conseil communal de Fribourg a la gentillesse de nous envoyer. Mon lien d'intérêts: je suis conseillère générale de la Ville de Fribourg.

Comme députés, nous avons reçu un maigre message de quelque huit pages et demie qui nous a donné certaines explications. M. le Commissaire du Gouvernement a essayé d'expliquer, mais pour moi, tout ça est resté relativement flou et il y avait beaucoup de questions qui n'ont pas trouvé réponse. Dans ma boîte e-mail, j'ai reçu une documentation assez com-

plète de ce qui s'est passé à blueFACTORY, sous le signe de la confidentialité pour les conseillers généraux. Donc, comme je n'ai pas eu connaissance du contenu, je ne peux rien vous en dire. Je remercie Laurent Dietrich en tant que conseiller communal et je le contredis en tant que député. Je pense que le Grand Conseil devrait aussi avoir accès à cette documentation, laquelle permet de mieux comprendre comment a été dessiné ce projet, où se sont posés les problèmes, quelles sont les possibilités. A mon avis, c'est un dossier important, unique, sérieux, stimulant, qui doit avoir des bases sérieuses. Je partage l'avis du député Collaud: j'aimerais aussi avoir la ville dans la ville vivante. Je partage l'idée que c'est une surface où on peut et où on doit prendre des risques et jeter les bases pour de bons projets. Il est clair qu'il n'y a pas besoin de rentabiliser toutes les start-up tout de suite. Ce n'est pas un projet immobilier qui doit trouver une rentabilité immédiate. Donc, prenons quelques mois pour réfléchir, pour mieux expliquer ce projet, pour donner des réponses aux erreurs du passé. C'est pour ça que je vous invite à voter la demande de renvoi pour donner une réelle chance à blueFACTORY. Même si c'est seulement un prêt pour le fonctionnement, je crois que ça doit être voté avec conviction. On a cette lettre de patronat qui donne les moyens pour survivre ces quelques mois. En tant que députée, j'aimerais pouvoir appuyer un crédit blueFACTORY en bonne conscience, cela pour vraiment lancer ce projet.

Donc, je vous invite à soutenir la demande de renvoi du groupe Alliance centre gauche.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg.

Der heute vorliegende Businessplan und die nun transparentere Information der Verantwortlichen zeigen, dass das Grossprojekt blueFACTORY nach einigen Turbulenzen in der Vergangenheit nun endlich auf einem richtigeren Weg ist.

Erste positive Resultate sind bereits sichtbar, jedoch muss man bei derartigen Projekten einen langen Atem voraussetzen und in den Anfangsjahren die entsprechend nötigen Investitionen tätigen.

In diesem Rahmen ist es wichtig, dass der Kanton Freiburg seinen Anteil leistet, damit das kantonale Innovationszentrum weiter an Konturen gewinnen kann und seine Rolle zur Förderung der Freiburger Wirtschaft immer stärker wahrnimmt.

Für die KMU unseres Kantons ist es jedoch zentral, dass die Freiburger Wirtschaftsförderung neben der wichtigen Förderung von Innovationszentren ebenfalls nützliche und erkennbare Aktivitäten für die KMU ausführt, wie dies zum Beispiel mit Innosquare passiert, welche beispielsweise die Zusammenarbeit der KMU mit den Hochschulen wie der Ingenieur- und Architekturschule fördert. Allerdings müs-

sen hier die Kommunikation und Bekanntmachung der Aktivitäten und Möglichkeiten noch viel besser bekanntgemacht werden. Ein zentrales Anliegen unserer KMU ist ebenfalls, dass genügend Arbeits- und Gewerbezone in den Regionen zur Verfügung stehen. Hier ist sicherlich die Zusammenarbeit zwischen der Freiburger Wirtschaftsförderung und den Regionen zu verbessern und besser zu koordinieren, um zu sinnvollen Lösungen zu gelangen, die auch der KMU-Wirtschaft nützen.

blueFACTORY schafft die Basis, dass Ansiedlungen von Neunternehmungen in unserem Kanton gefördert werden. Dies ist zentral auch für die Schaffung von neuen Arbeitsplätzen und Wertschöpfung. Hervorzuheben ist auch, dass der Grossteil der Investitionen in die blueFACTORY auf privater Basis über die private AG erfolgt und nicht staatlich getragen ist. Schaffen wir mit diesem Darlehen somit endlich die Voraussetzungen dafür, dass die Weiterentwicklung unseres Innovationszentrums möglichst optimal erfolgen kann, aber vergessen wir dabei nicht die KMU-Wirtschaft, welche einen massgeblichen Anteil an der Wertschöpfung der Freiburger Wirtschaft hat und einen Grossteil der Arbeitsplätze schafft.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je dois vous rappeler d'abord – cela fait un petit moment que nous nous fréquentons – que je suis un fervent défenseur de la créativité que je considère comme un indicateur de la bonne ou de la mauvaise santé d'une société ou d'une civilisation. Toutes les civilisations qui ont rayonné à travers notre planète ont créé et inventé des choses. Donc, en cela, je suis bien sûr un fervent défenseur des idées d'innovation qui sont défendues à blueFACTORY.

Maintenant, l'innovation, dans quelles conditions peut-elle être exercée? Je crois – et vous avez peut-être fait la même expérience – que quand un film commence mal, en général, il y a peu de chances qu'il devienne bon par la suite. J'ai le frustrant sentiment que depuis 2012, le film a mal commencé. Pendant quatre ans, il s'est assez mal prolongé aussi. D'abord, je crois que pour mettre un cadre à l'innovation, il faudrait mettre en place les conditions qui lui sont nécessaires.

D'une part, on n'a pas mis en place une équipe à blueFACTORY. On a absolument négligé les moyens humains qui étaient nécessaires pour mener un tel projet. La concurrence n'est pas friburgo-fribourgeoise. La concurrence est nationale, la concurrence est mondiale, M. le Commissaire du gouvernement. Et quand on veut gagner au niveau suisse et quand on veut gagner au niveau mondial, on doit mettre en place une équipe qui soit capable de le faire. Je ne sais pas si c'est de la légèreté, une question de compétences ou un peu des deux, mais je crois très franchement que la manière dont on a abordé cette problématique est tout à fait catastrophique et n'est pas digne de l'enjeu.

On a tardé à mettre en place un conseil stratégique consultatif qui, bien sûr, ne travaille pas à plein temps. On a séparé contenant et contenu, ce qui, pour moi, est totalement faux.

On le voit d'ailleurs aujourd'hui, puisque les contenants sont tributaires des contenus. Quand on fait de l'urbanisation, quand on veut relier le site à la Ville, quand on veut parler de mobilité, on ne peut pas – je me suis d'ailleurs opposé à la création d'une SA chargée uniquement de gérer la question des locations à blueFACTORY – isoler les contenants des contenus. On le voit aujourd'hui, les contenants sont inévitablement tributaires des contenus. Mais encore faut-il les définir, ces contenus. Autant je salue la création de différentes plates-formes de très grande valeur, autant pour le reste – et j'ai encore eu l'occasion d'en parler avec M. Pasquier, directeur président du conseil d'administration l'année passée – il n'y a pas de concept général pour blueFACTORY. Je ne parle même pas de ce qui nous est raconté au niveau culturel. Depuis quatre ans, M. le Commissaire du Gouvernement, depuis quatre ans, on n'a pas été capable de faire mieux que ça? Je suis désolé, mais ce n'est pas sérieux. Ce n'est juste pas sérieux la manière dont on aborde ce projet. Alors oui, bien sûr, je suis toujours un fervent défenseur de ce projet. Bien sûr, j'attends que ce projet porte Fribourg – mais pas égoïstement Fribourg –, qu'il nous aide en tant qu'êtres humains à rayonner, à nous développer et que nous en soyons fiers. Mais pour le moment, je suis désolé, je ne peux pas être fier de ce qui a été fait.

Alors, je pose la question: quels sont les moyens humains qui sont nécessaires, à plein temps, pour faire rayonner un tel lieu? Est-ce que trois personnes chez BFF SA sont suffisantes? Est-ce que la manière dont on conçoit le concept est suffisante? Si vous regardez une équipe de hockey sur glace, elle doit s'entourer des meilleurs pour espérer une fois gagner un titre national. A-t-on fait cet effort de s'entourer des meilleurs pour gagner un titre, ne serait-ce que national, sans parler de la concurrence étrangère? Ou bien, M. le Commissaire du gouvernement, que faut-il faire pour gagner ce titre? On a une position géographique idéale. On est au milieu de la Suisse et en plein milieu d'une ville, ce qui est très, très rare par rapport à ce genre de quartier. On a tous les atouts dans notre main, mais encore faut-il les jouer et les jouer avec les personnes capables de les utiliser de manière convaincante.

Donc, je vous demande, M. le Commissaire du Gouvernement, quel est le concept général que vous avez pour ce site? Qui le mettra en place? Quelles sont les personnes que vous allez engager? Je suis prêt personnellement. Et vous avez dit que le Valais avait mis 356 millions de frs pour un seul projet de ce type-là? On est ici loin, loin du compte aujourd'hui. Je crois que nous avons une fortune qui nous permet d'investir sérieusement dans ce projet et je vous demande véritablement de commencer maintenant ce qui aurait dû être commencé il y a quatre ans.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Mon lien d'intérêts, que j'ai omis d'annoncer tout à l'heure: je suis membre de la Commission d'aide à la promotion économique. Mon cher collègue Ducotterd, si vous regardez aussi bien que vous

écoutez, je commence à avoir un sérieux doute sur vos opinions. Sur la problématique de blueFACTORY, il y a deux types d'investissements: un investissement qui va à BFF SA (murs, bâtiments) et c'est là que nous disons qu'à terme, cette partie-là de blueFACTORY doit être indépendante, doit pouvoir être autonome au niveau financier. Et où je parlais d'investissements, c'était au niveau du contenu; et c'est là justement qu'il faut mettre l'accent pour qu'on ait un BFF SA qui fonctionne, qui ait un financement, des locations et que les sociétés et les start-up viennent s'implanter. Je voulais juste donner cette précision à M. Ducotterd qui, comme j'ai pu le constater, ne m'avait pas compris.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je pense que parmi vous il y a encore une majorité de gens qui connaissent la bière Hürlimann ou qui l'ont connue. Essayer d'en commander une, vous n'allez pas la trouver. Pourquoi ce rapprochement? Hürlimann était la grande bière de Zürich, comme notre Cardinal de Fribourg. Aujourd'hui, sur toute la surface d'Hürlimann, on a une des plus belles entreprises mondiales qui a été créée: Google Switzerland. On a réussi là-bas, dans un endroit stratégique pour cette belle ville de Zürich, à construire quelque chose de magnifique. On a été capable de mélanger l'architecture de la brasserie avec une architecture extrêmement moderne. Google en a fait son troisième point d'implantation mondial, après San Francisco et Dublin et en a fait une plus-value énorme pour la ville de Zürich. J'aimerais dire par là: «Et nous, les Fribourgeois, est-ce qu'on ne pourrait pas s'en inspirer?» J'étais invité là-bas jeudi dernier et on m'a demandé si je voulais un traducteur. Je me suis demandé quelle langue. Allemand. Eh oui, dans ces centres d'innovation – vous étiez plusieurs à rigoler sur l'anglais –, c'est cette langue qui se parle aujourd'hui. C'est l'anglais qui domine, c'est l'anglais pour aller de l'avant et c'est comme ça que ça se passe.

Concernant le projet, je me rends bien compte que tout n'a pas été d'une façon idéale, c'est évident. Mais moi, je garde pleine confiance. Ce projet est important pour Fribourg. C'est stratégiquement bien disposé au centre de Fribourg. On a un potentiel énorme. Je rejoins le collègue Olivier Suter en disant: «Mais ne devons-nous finalement pas plus investir pour aller plus vite et plus loin dans ce projet?»

En résumé, je suis clairement contre le renvoi du projet et je suis pour le soutenir, malgré les problèmes qui ont été relevés, parce que j'ai confiance en ce projet; il est notre futur, pour nous, les Fribourgeois.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). C'est aussi une intervention spontanée suggérée par mon collègue Olivier Suter et par M. Dafflon pour montrer les incohérences très concrètes malheureusement et qui va exposer une personne, soit le président du conseil stratégique de blueFACTORY, M. Viridis. M. Viridis a aussi été le promoteur à Groupe E du projet d'investissement dans le charbon en Allemagne. Le projet blue-

FACTORY est zéro carbone. Comment est-ce que la même personne peut faire la promotion de ça avec ce genre de passé? Ce sont ces genres de signaux qui troublent la bonne réputation et l'image du site. Si on avait une personne qui avait un format international, avec une référence en matière de zéro carbone, le site en profiterait.

Le Rapporteur. Beaucoup de choses ont été dites et je vais tenter de synthétiser les différentes interventions. Je constate tout d'abord que tous les groupes sont favorables à l'entrée en matière sur ce décret et que les groupe ACG et UDC proposent le renvoi au Conseil d'Etat du projet décret. J'aurai l'occasion de donner ma position au sujet de cette proposition de renvoi au Conseil d'Etat. Beaucoup de députés se sont exprimés pour critiquer la gouvernance de la société depuis sa fondation, pour rappeler que le plénum est dos au mur face à cette situation en effet douloureuse; je ne vais pas y revenir. Je crois qu'une autocritique a été faite de la part du conseil d'administration. Je vous rappelle toutefois mes propos selon lesquels la mission n'était pas si simple. Ce n'est pas aussi simple de conduire et de diriger une société anonyme telle que blueFACTORY qu'une société ordinaire où on achète un terrain et on construit un immeuble locatif par exemple; c'est une société immobilière qui est beaucoup plus compliquée à gérer. Je crois que dans l'appréciation du message et dans l'appréciation de la situation, il faut faire preuve aussi d'un petit peu d'empathie. C'est un jugement qui ne tient qu'à moi. Beaucoup de députés ont critiqué l'image du site. C'est vrai que l'image aujourd'hui n'est pas terrible, mais il faut quand même reconnaître que la société n'a que deux ans; on ne va pas avoir tout de suite un écoquartier avec des arbres, des restaurants, un lieu de vie, etc. Il faut quand même donner un peu de temps au temps et à ce titre-là, j'aimerais rassurer les députés: dans le cadre du masterplan qui a été réactualisé, on tient compte de tous les aspects du bien-être et du bien-vivre. Je crois qu'en effet, c'est très important et je peux rejoindre l'avis qui a été exprimé par M. le Député Romain Collaud: cela doit être un quartier où il fait bon vivre, où il fait bon travailler et j'en passe. Ce n'est pas le seul qui a exprimé cette opinion, mais de mon point de vue, c'est clair.

S'agissant de la remarque de M. le Député Gabriel Kolly au sujet des conditions de remboursement du prêt – pourquoi n'y a-t-il pas de conditions dans le message? On en a parlé au niveau de la Commission des finances et de gestion. Pour moi, cet élément devra figurer dans un contrat de prêt à mettre en place entre le prêteur, l'Etat de Fribourg, respectivement la Ville de Fribourg, et la société blueFACTORY SA. J'aimerais juste rendre attentif notre commissaire responsable de la DEE que l'octroi des prêts doit s'échelonner au fur et à mesure des besoins de la société. Pour moi, cela n'aurait pas de sens que l'Etat de Fribourg injecte immédiatement la somme de 5 millions de frs pour une société qui n'en a pas forcément besoin immédiatement.

J'ai parlé de l'écoquartier, du masterplan. Maintenant, le problème des biens culturels relevé par M. Ducotterd que je prends de façon plus large: c'est vrai que toutes les instances cantonales, communales et régionales, sur le plan de l'aménagement du territoire et de la promotion économique, doivent travailler aussi pour le compte de cette société. Autrement, ce sera très difficile pour elle de relever ce défi important et là, je compte en effet sur l'appui des autorités cantonales et communales pour collaborer plus activement; j'ai eu l'occasion de le dire dans mon rapport.

S'agissant de l'attitude de la Banque cantonale relevée par M^{me} la Députée Erika Schnyder, deux philosophies s'affrontent. Il y a une philosophie qui dit qu'une banque ne doit pas entrer en matière pour financer des frais de fonctionnement, respectivement des déficits d'ordre fonctionnel. C'est donc une philosophie qui se rencontre en règle générale dans toutes les sociétés de capitaux. Il y a l'autre philosophie qui dit que compte tenu de la valeur foncière du site, la Banque cantonale aurait dû prendre ce risque. Je ne suis moi-même ni du conseil d'administration ni de la direction de la Banque cantonale et je ne peux pas juger. C'est vrai, chacun de nous peut se poser des questions à ce sujet-là, mais je ne peux malheureusement pas y répondre. Je laisserai M. le Commissaire le faire.

Sur la demande de renvoi du groupe ACG, quels sont, pour le canton, les risques liés à l'octroi du prêt demandé par blueFACTORY, risques qui ont conduit la BCF à refuser le prêt? Pour le canton de Fribourg, le risque principal aujourd'hui est finalement un risque de perte sur prêt: on risque de perdre l'argent prêté, mais à l'égard de l'importance stratégique de ce quartier, je pense que nous, comme députés, devons prendre ce risque. C'est donc un risque financier. Quel est le risque qui a conduit la BCF à refuser d'octroyer ce prêt complémentaire? Je ne peux pas y répondre pour les mêmes raisons données plus haut: je ne suis pas au conseil d'administration. La SA a-t-elle cherché une solution à ces problèmes de liquidités auprès d'autres instituts bancaires et avec quels résultats? Je ne le sais pas et je donnerai la parole au commissaire.

Puis, au sujet des prévisions de rentrées, j'aimerais quand même rappeler une chose: aujourd'hui, vous n'aurez aucune certitude que les hypothèses retenues par le conseil d'administration seront atteintes. Comme dans toute entreprise, il y a un risque entrepreneurial qui est fort. Nous pourrions partir – je donne mon avis – avec un plan B, un plan C, un plan D, vous aurez toujours un risque d'entreprise, surtout au vu de la complexité de cette société anonyme. A partir de là et à titre personnel, je vais refuser votre proposition de renvoi, M. Laurent Thévoz. Sur le plan de la Commission des finances et de gestion, nous n'avons pas eu une telle proposition. Je vais donc aussi, au nom de la Commission des finances et de gestion, proposer aux députés de refuser cette proposition de renvoi.

Enfin, au sujet de la transparence et je l'ai aussi dit dans le cadre de mon rapport, pour préparer cette commission, j'ai demandé l'obtention de nombreux documents classés confidentiels; ce sont des documents internes qui ont été préparés par le conseil d'administration – par exemple le business plan actualisé, les plans financiers et j'en passe. Tous les membres de la Commission des finances et de gestion ont eu accès à ces documents. C'est vrai, M. Thévoz, au niveau de votre groupe, M. Chassot a eu un empêchement de dernière minute et n'a donc pu être là. Mais je pars du principe qu'il aurait pu vous communiquer les informations qui étaient liées et qui étaient pertinentes pour l'appréciation de la situation. J'apprends aujourd'hui que la Ville de Fribourg a transmis certains documents; je ne sais pas lesquels, mais au niveau de la transparence – et je rejoins ce que M. Dietrich a dit –, nous avons eu des documents pertinents pour forger notre opinion. Mais aujourd'hui, il y a des hypothèses et des risques. Et vous pouvez avoir 10 variantes différentes, vous ne pourrez pas éviter tous risques pour cette société immobilière.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants pour leurs propos critiques. On m'a déjà dit que je devais mettre un gilet pare-balles et c'était juste. Avec mon cœur de parlementaire fédéral, je peux très bien comprendre votre plaisir de critiquer. Ce n'est pas seulement un plaisir, c'est une tâche d'être très critique et j'accepte en partie ces critiques, notamment en tant qu'administrateur de BFF SA. Mais je constate également qu'en très grande partie, nos représentantes et représentants du peuple fribourgeois ont une approche positive par rapport à cet instrument fantastique pour le développement futur de notre canton et je vous en remercie. J'aimerais notamment rappeler l'intervention de M. Dafflon qui a défini le benchmark, que nous devons prendre comme élément pour développer notre site également dans cette direction; et c'est notamment le Swiss Innovation Park qui nous donnera la possibilité d'aller dans cette direction. M. Collaud, j'espère bien that you make continue to have your dream; c'est vraiment très important d'avoir ce rêve.

Concernant les différentes remarques et interventions, tout d'abord M. Thomet, vous avez parlé de gouvernance qui n'était vraiment pas bien. Je suis d'accord avec vous et je l'ai dit en guise d'introduction: on a fait des erreurs. Mais j'aimerais quand même aussi vous dire qu'un projet d'innovation, un projet aussi compliqué apporte toujours des risques et il faut avoir de l'agilité. Là, il n'y a pas vraiment un projet très concret de construction d'un bâtiment, mais c'est un projet qui doit mettre ensemble plusieurs acteurs, plusieurs idées aussi. On le voit ici et cet après-midi, il y a eu différentes approches et on doit pouvoir les réunir. Ce projet complexe et compliqué demande une approche pragmatique de tous les acteurs, mais je suis aussi d'accord avec vous et avec tous les intervenants: cela n'empêche pas d'être très strict et très professionnel dans la gestion financière et là je pense que nous avons montré qu'on allait dans cette direction. La CFG et son

président ont aussi pu constater que le conseil d'administration et le nouveau directeur sont prêts à être très transparents.

M. Corminbœuf, vous avez été très critique concernant les places de travail créées sur blueFACTORY. Une grande partie des places de travail était financée, subventionnée par l'Etat. C'est juste dans le cadre des start-up, il y a des subventions, des coups de pouce pour le départ, mais prenez l'exemple de BComp qui vient d'avoir un prix: c'est une PME qui a déjà dû rembourser ces fonds, par exemple pour Capital Risque, et c'est dans ce cadre-là qu'on doit voir les choses. C'est un démarrage pour créer des places de travail.

Est-ce qu'il y a un plan B? Je pense que M^{me} la Députée Erika Schnyder l'a dit très clairement: the point of no return est déjà derrière nous. Le point de non-retour a été franchi. Est-ce que vous pouvez vous imaginer dire qu'on arrête ce projet aujourd'hui et qu'on essaie de faire un projet immobilier pour y mettre des appartements de luxe? Je ne pense pas que cela pourrait être vraiment une vision réelle et réaliste.

M. Kolly, vous étiez très surpris de cette situation de fait accompli. Pourquoi n'êtes-vous pas venu plus vite? Je dois vous dire que les actionnaires ont été informés de la situation à la fin de l'année 2015, notamment des problèmes rencontrés par la direction de BFF SA pour obtenir un crédit de fonctionnement. Ils ont immédiatement pris des mesures en entrant en discussion avec la banque afin de trouver une solution rapide, laquelle s'est finalement concrétisée par l'octroi du crédit tampon. Pendant le premier trimestre 2016, la direction de BFF SA a procédé à la révision complète du business plan et le Conseil d'Etat a lancé en parallèle les travaux visant à établir un projet de décret et de message y relatif afin de pouvoir le présenter au Grand Conseil avant la pause de l'été. Si le Conseil d'Etat était venu en octobre ou en novembre 2015, vous auriez dit: «Allez tout d'abord analyser la chose et essayez des solutions possibles avant de venir chez nous.»

Vous avez posé une question concernant la BCF. J'aimerais en guise d'introduction dire très clairement que je suis contre un bashing de la BCF, contre le fait de critiquer trop fortement la BCF. La BCF n'a pas refusé d'entrer en matière; elle a effectivement accordé le prêt après s'être assurée de sa couverture par la garantie de l'Etat. En l'espèce, la Banque n'a pas agi différemment qu'avec d'autres sociétés, vu l'ampleur des projets immobiliers planifiés. Les actifs immobilisés devront servir à garantir les crédits de la construction en priorité. On peut donc comprendre que l'organisme financier ne souhaite pas entamer ce capital du crédit pour le fonctionnement. Et dans ce cadre-là, les règles régulant les marchés financiers, la FINMA, en particulier celles relatives aux fonds propres nécessaires à l'obtention de crédits d'investissements, empêchaient la BCF d'accorder ce prêt sans une autre garantie.

Après, il y a eu la question très pertinente de M. Kolly concernant le remboursement des prêts. Nous avons mis dans l'art. 2 du décret les modalités, soit que le taux, la durée, le

remboursement et autres conditions du prêt remboursable sont fixés par le Conseil d'Etat. C'est une approche très claire que la Direction des finances avait soutenue et même initiée d'aller dans cette direction et je peux vous dire que le prêt sera accordé en plusieurs tranches en fonction des besoins effectifs avérés de la société, une première tranche de 2 millions de frs étant inscrite au budget 2017. M. le Président de la CFG a dit très clairement: «Je ne veux pas qu'on mette à disposition tout le crédit tout de suite, mais qu'on le mette à disposition au fur et à mesure.» Afin de ne pas ajouter une charge financière nouvelle, l'Etat pourrait envisager de renoncer à prélever un intérêt. Toutefois, il s'alignera sur le taux qui sera appliqué pour le prêt de la Ville, sachant que cette dernière entend elle-même obtenir ce financement sur des marchés financiers à un taux qui reste à déterminer. Il est en effet admis que les conditions des prêts de la Ville et de l'Etat seront identiques afin de ne pas avantager ou préférencier l'un des actionnaires. Le remboursement du prêt pourra débiter dès que la société dégagera un cashflow qui lui permettra de rembourser cette dette. Un plan de remboursement sera établi sur la base du business plan ayant servi à quantifier le volume du prêt que l'Etat et la Ville ont accepté d'allouer sous réserve de l'acceptation par les organes législatifs respectifs. L'Etat, la Ville et BFF SA définiront des modalités précises quant à la remise d'une situation financière périodique et l'ensemble des modalités des prêts feront l'objet d'une convention entre l'Etat, la Ville et BFF SA.

M. Castella, vous avez dit: «Maintenant, vous venez avec 1000% du crédit initial.» J'aimerais quand même vous dire que nous avons proposé ou nous demandons de nous mettre à disposition un prêt remboursable, pas un crédit à fonds perdus. Ce premier million de frs était à fonds perdus. Il y a là quand même une immense différence dans ce cadre.

M. Ganioz, concernant Fri-Son, des discussions ont eu lieu et ont encore lieu maintenant et j'aimerais dire de manière générale que oui, il faut avoir des institutions culturelles sur place. Il faut avoir cette collaboration entre scientifiques, entrepreneurs et artistes pour créer cet esprit d'innovation. Mais nous ne sommes pas sûrs, dans le cadre du conseil d'administration, que l'installation d'une halle de concert soit vraiment la bonne chose. Le Conseil d'Etat en tout cas n'influencera pas les décisions du conseil d'administration. Je sais qu'il y a actuellement encore des discussions avec Fri-Son, mais pour l'instant, je ne veux pas créer de faux espoirs.

J'ai déjà répondu au dream de M. Collaud et je suis très content que vous poussiez dans cette direction. Et je veux aussi qu'on puisse vraiment mener vers une bonne fin ce projet.

M^{me} Mutter, ce n'est pas la salle du conseil général ici et je ne veux pas non plus m'immiscer dans les discussions de la Ville. J'aimerais seulement vous dire que la CFG – et M. le Président de la CFG l'a dit de manière très claire – a demandé des dossiers très détaillés; et je pense que vous pouvez deman-

der confirmation à tout membre de la CFG que là, il y a eu vraiment totale transparence et je pense que les députés ici présents accordent aussi une certaine confiance à la CFG qui a pu analyser la chose.

Herr Bürdel: Ich finde den Hinweis zu den KMUs sehr wichtig. Wir wollen in der blueFACTORY nicht einfach in einem Elfenbeinturm arbeiten, sondern diese Arbeiten auch zugunsten unserer Unternehmen, unserer KMUs, entwickeln. Und Sie haben es selber erwähnt, die Idee von Inno-square ist, diese Verbindung herzustellen. Dies ist eine sehr wichtige Sache.

M. Suter, vous avez dit que les moyens en personnel n'étaient pas suffisants. Je dois vous dire que vous avez raison. A Fribourg, nous sommes toujours très modestes et très modérés. On l'a vu à maintes reprises, mais malgré cela, nous ne sommes pas moins productifs; nous sommes même plus productifs. A terme, une dizaine de personnes seront engagées dans le cadre de BFF SA selon le plan financier. Dans les différentes plates-formes, énormément de professeurs et de chercheurs sont déjà engagés. Vous avez également dit qu'il n'y a pas d'idée claire ou de vision claire à blueFACTORY. BFF SA vise à offrir à tout acteur économique un point d'accès à l'innovation dans les technologies préservant l'environnement; c'est un aspect extrêmement important: faire se rencontrer des acteurs de la créativité et de la mise en commun de solutions face à la rapidité des changements qui nous entourent; un lieu de vie, un lifestyle, un quartier où les échanges prennent place et les idées se brassent, qu'elles soient culturelles ou économiques. Bien évidemment, il doit y avoir des restaurants, des lieux de rencontre et c'est ce qu'on a aussi mentionné dans le message. Mettre en relation des modes de pensée complémentaires favorisant les synergies et les collaborations et développer un quartier selon une économie circulaire – la blue economy – basée sur les écosystèmes où le déchet peut devenir l'intrant de l'autre. Je pense que j'ai pu répondre à vos questions.

Et maintenant, la pièce de résistance. M. Thévoz, vous faites une proposition de renvoi et j'aimerais vous dire que le Conseil d'Etat vous prie de refuser cette proposition de renvoi. Une non-décision aujourd'hui aurait comme résultat un très mauvais signal envers nos partenaires sur le site de blueFACTORY, mais aussi vers l'extérieur. L'Etat doit mettre en exergue qu'il soutient ce projet important pour notre économie fribourgeoise. Ce renvoi aurait aussi un effet négatif sur les discussions de la Ville de Fribourg, le conseil général étant appelé à décider, nous l'avons entendu, le 4 juillet sur la même question. Mais M. Thévoz, je peux déjà répondre aux questions soulevées et je peux le faire très volontiers.

Tout d'abord, les arguments de refus de la Banque cantonale: je l'ai déjà dit tout à l'heure quelles étaient leurs réflexions. D'autres banques ont-elles été contactées? Je peux dire que d'autres banques sont approchées, notamment dans le cadre

général pour le financement de tous les projets. Elles pourront éventuellement entrer en matière pour le futur investissement dans le cadre d'un consortium des banques. Et maintenant, la question de la consistance. Je dois dire que le plan financier et son suivi seront constamment adaptés selon l'avancée du projet et on a un plan financier très clair et précis qui a d'ailleurs été révisé par le conseil d'administration de BFF SA. Ce plan financier a été fourni à la Commission des finances et de gestion qui a eu l'occasion de l'examiner et de poser toutes les questions à son sujet. Le plan financier est désormais clair et réaliste. Par contre, comme toute planification à moyen et long termes, une part d'inconnu demeure; il est en particulier impossible de prévoir des taux d'intérêts, tout comme il est difficile d'affirmer que l'intérêt des entreprises demeurera et permettra d'assurer les 95% de remplissage. M. le Président l'a dit, il y a eu des hypothèses pour développer ce plan financier. Je rappelle qu'il y a une certaine marge dans ce que nous proposons. Le potentiel de blueFACTORY est de 70 000 m² de surfaces à louer et que le seuil de rentabilité sera déjà atteint avec 15 000 m². Actuellement, il y en a 3 000. Il y a dans notre proposition, vous l'avez vu dans le message, des dettes qui monteront jusqu'à 8,5 millions de frs et nous demandons 10 millions de frs; il y a alors quand même 1,5 million de frs qui sera en réserve. C'est là qu'intervient un suivi très serré de la situation avec une révision constante du plan financier qui permet de prendre les mesures qui s'imposent. Et c'est dans ce cadre que votre CFG aura la possibilité de continuer à voir chaque année si on est vraiment encore sur la bonne route ou si on doit corriger le tir. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous garantir que mes successeurs ne seront pas appelés à vous demander une fois encore de l'argent supplémentaire. Pour aujourd'hui et pour les prochaines années, en tout cas pas. Nous avons fait cette analyse et c'est la raison pour laquelle nous vous prions d'entrer en matière, de refuser cette proposition de renvoi et de voter le décret.

Le Président. L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc acquise. Par contre, je suis en possession d'une proposition de renvoi dont nous avons déjà abondamment discuté. M. le Député Laurent Thévoz, maintenez-vous cette proposition de renvoi?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Oui.

Le Président. Je vais donc vous redonner lecture de la proposition de renvoi et nous passerons ensuite au vote: «Nous proposons de renvoyer ce message au Conseil d'Etat selon l'art. 142 al. 2 de la loi sur le Grand Conseil pour que la demande de prêt soit à la fois plus transparente et consistante. Dans ce sens, toute nouvelle proposition devrait préciser:

- > transparence:
 - a) quels sont pour le canton les risques liés à l'octroi d'un prêt demandé par blueFACTORY SA, risques qui ont conduit la BCF à refuser le prêt et que le canton doit par conséquent assumer à la place de la BCF?

- b) la SA a-t-elle cherché une solution à ses problèmes de liquidités auprès d'autres instituts bancaires ou d'autres acteurs privés et avec quel résultat, son caractère de SA le lui permettant? Si non pourquoi?
- > consistance: au cas où les prévisions de rentrée pour le concept de location du plan financier ne se réaliseraient pas:
 - a) quelle est la solution anticipée pour financer d'éventuelles difficultés de trésorerie qui en résulteraient et identiques à celles d'aujourd'hui?
 - b) les finances cantonales pourraient-elles être une fois encore sollicitées ou bien une solution avec des tiers pourrait-elle être envisagée?»

Je vous rappelle que la Commission des finances et de gestion et le Conseil d'Etat s'opposent à cette proposition de renvoi.

- > Au vote, la demande de renvoi Thévoz est refusée par 84 voix contre 17. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la demande de renvoi:

Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 17.*

Ont voté contre la demande de renvoi:

(SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer

Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 84.*

S'est abstenue:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 1.*

- > Il est passé à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Il s'agit de l'aide financière de 5 millions de frs sous forme de prêt remboursable.

Le Commissaire. Comme je l'ai indiqué, ce prêt sera vraisemblablement remboursé à partir de 2023.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Il s'agit des modalités de prêt dont on a beaucoup parlé et qui seront fixées par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. J'ai donné des indications dans ma réponse à la question de M. Kolly. Dans ce cadre-là, la manière dont on va procéder est assez claire.

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

Le Président. Je vous rappelle que selon l'art. 141 al. 2, let. a LGC, ce décret doit être adopté à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par 56 voix au moins, étant donné que le montant sollicité dépasse 1/8 des dépenses des derniers comptes.

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 86 voix contre 13. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean

(GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP).
Total: 86.

Ont voté non:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 13.

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). Total: 4.

Rapport 2016-DEE-10 Instauration d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation» (Postulat 2015-GC-135 Nicolas Kolly/ Stéphane Peiry) (suite directe)¹

Discussion

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Voilà un sujet moins polémique. C'est évidemment avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport – en suite directe – du Conseil d'Etat, relatif à notre postulat. Le rapport est relativement succinct. Il répond néanmoins aux principales interrogations qui ressortaient d'autres postulats. Ainsi, il est surprenant de lire que seules quatre personnes s'étaient inscrites pour la rentrée 2016–2017, alors qu'on a évalué à 17 le nombre de candidats francophones potentiels pour cette filière «Nature, paysage et alimentation». Cela peut évidemment résulter de la nouveauté de la mettre dans le canton, mais cela peut être aussi dû au manque d'information auprès des candidats potentiels. Il y aurait sans doute là un effort en terme d'information aussi bien au sein de l'Institut agricole de Grangeneuve qu'au sein de l'Ecole professionnelle. Avec une communication plus active, on devrait pouvoir atteindre l'objectif des 10 inscriptions nécessaires pour l'ouverture d'une première classe francophone à la rentrée 2017–2018. En effet, compte tenu, d'une part, du très bon niveau de formation dispensée par l'école de Grangeneuve et par l'Ecole professionnelle, d'autre part, de l'importance de ces métiers pour l'économie fribourgeoise, il ne faut pas baisser les bras pour l'introduction d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation». Nous avons tous les atouts pour former des professionnels de très haut niveau; nous disposons des écoles et des entreprises performantes de l'agro-alimentaire qui recherchent ce type de profils. Ainsi, une fois cette filière introduite, on pourra vraiment dire que le canton offre toute la palette de formations possibles en Suisse. Pour le groupe UDC, on regrette néanmoins que le Conseil d'Etat lie l'ouverture de cette classe de maturité professionnelle à la réserve de moyens budgétaires nécessaires. On observe que pour l'ouverture du Centre Suisse Islam et Société, on n'avait pas été aussi restrictif. Avec nos encouragements pour persévérer dans la mise en œuvre de cette nouvelle maturité à Fribourg, nous prenons acte de ce rapport.

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). L'instauration d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation» dans le canton de Fribourg est louable et compléterait la palette des orientations proposées par la nouvelle ordonnance sur la maturité fédérale. Pour que cette filière soit mise sur pied à Fribourg, il faudrait un minimum de 10 élèves pour un coût annuel de 276 000 frs. Pour l'année 2016–2017, seul quatre élèves sont inscrits. L'effectif étant insuffisant, ils

¹ Rapport pp. 1776ss.

suiront les cours dans un autre canton. L'enseignement dispensé dans un autre canton revient à 13 500 frs par année et par programme. Cette filière sera à nouveau proposée en 2017–2018. Espérons que l'effectif sera suffisant. Le groupe PDC prend acte de ce rapport.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (*ACG/MLB, BR*). Le groupe Alliance centre gauche a étudié et discuté du postulat des députés Kolly et Peiry. Il constate que dans son rapport, le Conseil d'Etat apporte toutes les informations nécessaires pour comprendre les enjeux actuels de la mise sur pied de cette maturité professionnelle. Finalement, les possibilités existent, mais ce sont les élèves qui manquent pour envisager de mettre en œuvre cette filière de manière efficiente dans ce canton. Néanmoins, s'il devait y avoir un succès inespéré pour cette maturité, nous observons que des solutions existent et pourraient être mises en œuvre. J'ai moi-même fréquenté deux camarades de classe quand j'ai fait ma formation agricole, qui sont partis faire leur maturité dans un autre canton; et ils étaient enchantés de changer d'air. Donc ce n'est pas forcément que tout le monde va rester ici. Dans l'immédiat, si on veut vraiment soutenir le monde agricole, il s'agit de faire arrêter la pluie. Je ne sais pas quel instrument parlementaire sera le plus efficace entre la motion urgente et le mandat. Le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le secteur agricole et l'industrie alimentaire en général revêtent une importance stratégique pour l'économie fribourgeoise. Le Conseil d'Etat soutient de nombreuses démarches pour valoriser le savoir-faire dans le domaine alimentaire allant des produits du terroir à des produits industriels de renommée mondiale. L'Etat a récemment démontré très concrètement l'importance qu'il accorde à ce secteur. Je pense particulièrement à l'implantation d'Agroscope sur le site de Posieux et à d'autres investissements conséquents en faveur de l'IAG. S'agissant des maturités professionnelles, j'aimerais tout d'abord relever que leur succès ne faiblit aucunement auprès des jeunes de notre canton. Ainsi, nous comptons actuellement plus de 400 élèves en classe de maturité post CFC, alors que près de 1000 apprentis préparent leur maturité professionnelle en parallèle à leur CFC, la maturité intégrée. Cette nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle est entrée en vigueur à la dernière rentrée scolaire et les différentes orientations de ces maturités ont été remodelées afin de mieux correspondre aux besoins de l'économie. L'ancienne maturité «Sciences naturelles» a été transformée en une maturité «Nature, paysage et alimentation». Cette maturité s'adresse particulièrement aux professions enseignées à l'IAG ainsi qu'aux métiers dits de bouche, tels les boulangers et les bouchers. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas assez de candidats et tout comme les postulants, le Conseil d'Etat regrette que la nouvelle maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation» n'ait pas pu être proposée dans notre canton jusqu'à présent. Nous continuerons

à la proposer à nos jeunes titulaires de CFC et serons particulièrement fiers de pouvoir ouvrir une première classe ces prochaines années. Dans ce but, l'IAG et l'EPAI continueront à promouvoir cette nouvelle maturité. De son côté le Service de la formation professionnelle renforcera également sa communication avec les organisations du monde du travail et les organes des professions concernées. Mais en attendant une plus forte demande qui rendrait l'ouverture d'une telle classe pertinente, nos jeunes pourront continuer à suivre cette formation dans les cantons voisins et cela avec l'aide financière de l'Etat pour leurs frais de déplacement. J'aimerais encore souligner qu'on ne peut pas ouvrir une classe en dessous de 10 apprentis pour des raisons vraiment financières et c'est dans ce contexte-là que nous pensons pouvoir à l'avenir convaincre un nombre assez élevé de Fribourgeois de suivre cette formation. En conclusion, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Postulat 2014-GC-130 Xavier Ganioz Remboursement des frais dentaires de base pour toutes et tous – création d'une assurance publique obligatoire¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Fribourg est un canton qui sait et connaît l'importance de pouvoir disposer d'instruments légaux pour permettre d'assurer un niveau de soins dentaires suffisants pour sa population. La nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire, que nous avons adoptée en 2014, en est un exemple. Toutefois, l'accent mis sur cette préoccupation reste pour l'heure exclusivement réservé aux enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire. Or, en raison des coûts élevés relatifs au prix des soins buccaux dentaires, il est établi que nombre de nos concitoyennes et concitoyens adultes renoncent à ces soins au risque de mettre en péril leur état général de santé. Si certains prennent ce risque, d'autres font le choix de se diriger vers des spécialistes moins onéreux en se rendant à l'étranger, s'exposant ainsi à des pratiques parfois hasardeuses et sans avoir de réelles perspectives de suivi dans le traitement médical. En cas de complication, les coûts consécutifs se révèlent très importants, voire trop importants pour certains ménages. La problématique touche toutes les classes d'âge. Les personnes les plus exposées vivent au sein de ménages à bas revenu, en particulier les personnes âgées qui ne bénéficient que de faibles moyens. Renoncer à se soigner représente un danger sanitaire en soi, mais cela implique aussi que certaines personnes ne parviennent plus à manger certains types de nourriture, ce qui révèle un problème qui

¹ Déposé et développé le 29 juillet 2014, *BGC* septembre 2014; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2016, *BGC* juin 2016 pp. 1919ss.

touche à la dignité même de ces personnes. C'est pourquoi, je demande d'étudier la possibilité pour notre canton d'établir une assurance publique couvrant les besoins dentaires, les soins dentaires de base pour l'ensemble de la population. Cette assurance ne couvrirait pas les soins de confort, tels que le blanchiment des dents ou les traitements esthétiques de chirurgie bucco-plastique. Le financement de cette assurance devrait être traité dans le rapport issu du présent postulat. On pourrait toutefois déjà le concevoir sur la base d'un prélèvement paritaire sur les salaires soumis à l'AVS à parts égales entre employeurs et employés, tel que cela est déjà le cas dans nombre d'initiatives déposées dans d'autres cantons.

En effet, ce postulat s'inscrit dans une série de projets qui ont la même teneur et visent le même but. Le canton de Zürich a empoigné le sujet. Des initiatives populaires ont été déposées dans les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Tessin. L'idée d'une initiative populaire cantonale demeure ouverte au sein de notre formation politique, mais nous ne souhaitons cependant pas que l'acte premier de ce projet puisse être interprété comme une quelconque tentative de stratégie pré-électorale, désirant que le Grand Conseil puisse s'approprier la problématique et s'investir dès les premières réflexions. A ce titre, le dépôt d'un postulat me semble adéquat. En conclusion, puisqu'il ne s'agit pas au canton de Fribourg de rester spectateur d'un train d'ores et déjà mis en branle chez nos voisins et dans nombre d'autres cantons, mais aussi et surtout puisqu'il s'agit ici d'une question de santé publique et d'atteinte à la dignité, en particulier à celle de nos aînés, je vous invite à donner une détermination favorable au présent postulat.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance non seulement du postulat déposé par le député Ganioz, mais aussi des débats et des écrits qui ont eu lieu dans les autres cantons, particulièrement dans les cantons de Vaud et de Genève; dans le canton de Vaud, ce sont d'autres mesures – et non une assurance – qui vont être préconisées. Votre postulat est tellement précis qu'il ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Vous demandez spécifiquement l'étude des conséquences du remboursement des frais dentaires de base pour toutes et tous par la création d'une assurance publique obligatoire. Selon les revendications sur cet objet dans les divers cantons, vous souhaitez la création d'une assurance cantonale couvrant les soins dentaires de base n'entrant pas dans le catalogue de prestations de la LAMal et ceci pour l'ensemble des habitants du canton. L'idée est de financer cette assurance d'une part par un prélèvement, pour les personnes cotisant à l'AVS, de 1% paritaire à la charge de l'employé et de l'employeur et pour les autres, par le budget cantonal. Le groupe PDC estime que ce mode de financement pèsera de manière bien trop lourde sur l'économie. Le groupe PDC est conscient que le statut socio-économique de certains groupes de la population peut constituer une barrière pour l'accès aux soins dentaires de base et que des solutions doivent être cherchées à cet

égard. La santé bucco-dentaire de nos citoyens ne doit pas être sous-estimée et il est vrai que le coût des prestations pèse sur les ménages. Nous ne pouvons pas nier que les facteurs génétiques influencent sur la fragilité des dents. Néanmoins, les études montrent un retour des caries dû particulièrement aux habitudes de consommation et des gels bucco-dentaires. Une meilleure prévention de la population à risque est donc à privilégier. De plus, malgré toutes les mesures qui pourraient être mises en place, nous ne pourrions pas obliger les adultes à consulter, de la même manière que nous le faisons dans le cadre de la loi sur la médecine dentaire scolaire. La nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire, la possibilité de s'assurer soi-même, le soutien pour les personnes à l'aide sociale et le soutien dans le cadre des prestations complémentaires montrent que le canton de Fribourg n'est de loin pas en marge des projets en cours. Le groupe PDC souhaite que des solutions plus ciblées soient privilégiées pour atteindre la tranche de population qui serait encore lésée, sans imposer une assurance publique obligatoire et son financement à l'ensemble de la population. Avec ces remarques, le groupe PDC ne soutiendra pas ce postulat, puisqu'il ne pourra en aucun cas soutenir le principe d'un remboursement des frais dentaires de base pour toutes et tous par la création d'une assurance publique obligatoire.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêts. Le groupe UDC a examiné avec attention le postulat déposé en date du 29 juillet 2014 par notre collègue Xavier Ganioz. Il est demandé d'analyser la possibilité de mettre en place une assurance publique obligatoire couvrant les frais relatifs aux soins dentaires de base comprenant également l'orthodontie pour l'ensemble de la population. Ce postulat est plus ou moins comparable aux différentes initiatives populaires déposées dans d'autres cantons romands – Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Tessin. Grâce à la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire, adoptée par le Grand Conseil en décembre 2014, le canton de Fribourg a renforcé la prévention en matière de soins dentaires. Différentes mesures ont été prises: le maintien des contrôles dentaires obligatoires par le Service dentaire scolaire en clinique mobile et médecin dentiste privé, la conservation des soins pour la période de la scolarité obligatoire avec prise en charge par les communes pour les enfants dont les parents sont de condition modeste et dernièrement les bons pour le contrôle dentaire annuel pendant les trois ans distribués aux élèves terminant la scolarité obligatoire dès juin 2016. Tous ces efforts ayant des répercussions bénéfiques sur la population adulte bien évidemment. D'une part, la loi sur la médecine dentaire scolaire résout bon nombre de problèmes; d'autre part, l'Etat, en tant qu'employeur, a confirmé qu'il ne pourrait pas assumer de telles dépenses. L'opinion des représentants des employeurs ira vraisemblablement dans la même direction. Pour ces différentes raisons, le groupe UDC ne soutiendra pas ce postulat.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique à Bulle.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Ganioz sur le remboursement des frais dentaires pour tous. Si l'on est tous d'accord sur l'importance de l'hygiène bucco-dentaire, le groupe PLR est d'avis que la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire adoptée il y a tout juste deux ans tient compte de cette préoccupation, puisqu'elle renforce davantage encore la prévention à la base, c'est-à-dire auprès des enfants et des jeunes. Ainsi, des mesures sont mises en place pour les élèves jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire au CO; et des subventions communales obligatoires sont prévues pour les contrôles et soins pour les enfants dont les parents sont de condition modeste. Le postulant demande d'examiner la mise en place d'une assurance publique obligatoire qui couvrirait les soins dentaires de base ainsi que les frais d'orthodontie avec un financement paritaire employeur-employé. Avant toute étude, le groupe PLR tient à faire savoir qu'il s'oppose au financement proposé avec une participation des employeurs. J'aimerais juste rappeler que les employeurs de ce canton versent seuls et ce chaque mois le 0,04% sur les salaires AVS, soit au total 3,3 millions de frs par année, pour les structures d'accueil de la petite enfance. Le même montant encore – 3,3 millions de frs – pour la formation professionnelle à l'Association du Centre professionnel. En plus de cette participation patronale, n'oublions pas que les employeurs financent intégralement les allocations familiales fribourgeoises qui sont parmi les plus élevées de Suisse avec 245 francs par enfant et 305 francs en cas de formation. Parallèlement, l'Etat demande aujourd'hui aux entreprises de financer des mesures de compensation à raison de 22 millions de frs par année dans le cadre de la mise en place de la réforme de la fiscalité des entreprises. Le financement de ces mesures pourrait passer par le prélèvement d'un pourcentage supplémentaire sur les salaires pris en charge à nouveau intégralement par les patrons. Mesdames, Messieurs, ce n'est pas le moment de charger encore davantage le bateau pour les employeurs avec le financement d'une assurance publique de manière paritaire. Suite à la suppression du taux plancher en janvier 2015, les entreprises souffrent, car elles sont sous pression et ce n'est pas fini. Vous ne pouvez pas ignorer que le coût du travail est élevé en Suisse, parce qu'il est cinq fois plus élevé que dans les pays de l'Est par exemple. Si les entreprises veulent pouvoir rester concurrentielles, il ne faut pas encore demander d'augmenter les charges sociales. La coupe est pleine. Sur cette base, le groupe PLR refuse le postulat, ne voulant pas donner l'illusion de soutenir un projet dont il conteste d'emblée le financement.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et vice-syndic de la commune de Planfayon, où je gère le dicastère des écoles.

Vor Kurzem hat der Kanton Freiburg ein neues Schulzahnpflegegesetz eingeführt, das weitere Verbesserungen insbesondere im Bereich der Zahnprophylaxe bei Kindern und Jugendlichen bringen soll. Zurecht wird meiner Meinung

nach das Bewusstsein der Schüler und Jugendlichen für die Zahnhygiene während der Schulzeit und darüber hinaus mit den Gutscheinen für jährliche Zahnkontrollen gestärkt. Die Sensibilisierung hilft mit, dass im Erwachsenenalter sicher weniger Zahnschäden auftreten.

Neben diesen sinnvollen Aktivitäten, welche der Staat übernimmt, wird uns nun anhand eines Postulates von Grossratskollege Ganioz ein weiterer Ausbau der staatlichen Aufgaben unterbreitet. Ich bin insbesondere aus zwei Gründen strikte gegen die Annahme des Postulates Ganioz zur Einführung einer obligatorischen Zahnversicherung.

Erstens besteht heute bereits die Möglichkeit, eine Zahnversicherung abzuschliessen, dies als freie Entscheidung und unter dem Stichwort «Selbstverantwortung», welches leider immer mehr fallen gelassen wird.

Zweitens finde ich den Finanzierungsvorschlag der zusätzlich anfallenden Kosten in Millionenhöhe über gleichmässig von Arbeitgebern und Arbeitnehmern zu erhebenden Abzügen auf das AHV-pflichtige-Einkommen gelinde gesagt ein Verkennen oder Nichtverstehen der aktuellen wirtschaftlichen Situation. Unsere Unternehmen, vor allem die exportorientierten Firmen, kämpfen um Produktionsaufträge und müssen hierbei gegen starke ausländische Konkurrenz antreten. Die hohen Lohn- und Arbeitskosten können heutzutage immer schwieriger durch höhere Produktequalität kompensiert werden.

Beim Thema Neuansiedlungen von ausländischen Firmen und leider auch bei der Verlegung von inländischen Produktionszweigen ins Ausland ist einer der Hauptdiskussionspunkte die Höhe der Arbeitskosten und somit der Lohnnebenkosten. Wir können es uns nicht leisten, hier noch zusätzliche Lasten für den Freiburger Arbeitsplatz zu schaffen.

Ich empfehle Ihnen aus diesem Grund, dieses Postulat zur Prüfung einer Einführung einer obligatorischen Zahnpflegeversicherung klar abzulehnen. Zudem rufe ich dazu auf, dass nach der Einführung eines Gesetzes doch zuerst dessen Wirkung geprüft werden sollte, bevor bereits ein weiterer Ausbau beantragt wird.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Il est vrai, comme de nombreux intervenants l'ont évoqué, que la nouvelle loi sur la médecine dentaire renforce encore la prévention auprès des enfants et des jeunes par différentes mesures; et l'une des nouvelles mesures est la distribution de bons par les médecins-dentistes privés durant les trois années qui suivent la sortie des jeunes de la scolarité obligatoire. Cependant, il y a encore dans d'autres cantons beaucoup trop de personnes qui doivent renoncer à recourir à des soins dentaires, faute de moyens financiers; c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat souhaitait pouvoir étudier la possibilité – proposée par ce postulat – de la

création d'une assurance publique obligatoire, voir quelles étaient les conséquences d'une telle assurance, mais voir aussi quels étaient les moyens de financer cette assurance dans d'autres cantons et le cas échéant de pouvoir – comme l'a relevé M^{me} la Députée Meyer Loetscher – arriver, comme dans le canton de Vaud, avec d'autres mesures qui viendraient renforcer le système fribourgeois. C'est une réponse ouverte que le Conseil d'Etat vous demande et pas encore la création d'une assurance publique obligatoire, mais vraiment cette possibilité d'analyser et le cas échéant de pouvoir développer d'autres pistes de réflexion. C'est avec ces remarques que le Conseil d'Etat vous invite à accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 57 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sanson Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger

(GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Rapport 2016-DSAS-34 Encouragement aux dons d'organes dans le canton de Fribourg (Postulat 2015-GC-83 Romain Castella/ Romain Collaud) (suite directe)¹

Discussion

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Trop de monde décède encore du manque de donneurs d'organes et il est de notre responsabilité principalement personnelle, mais également politique de rappeler à la population de faire le pas. Il y a encore de cela quelques semaines, une connaissance est décédée à la suite d'un don du cœur. Trop faible, car l'attente avait duré plusieurs années et le cœur n'est jamais reparti. Dans ce message, le Conseil d'Etat évoque la question de l'éthique quant à notre demande d'envoi d'une fiche via la déclaration d'impôt ou via un autre moyen. Je comprends cet argument, mais reste sceptique sur la suite directe qu'il compte donner à ce postulat. Nous devons faire plus. Qu'envisage donc de faire le Conseil d'Etat pour sensibiliser la population durant la prochaine journée du 17 septembre prochain? Par ailleurs, combien de personnes seraient donneuses mais ne sont pas inscrites par manque d'information? Nous sommes tous les mêmes: si nous ne sommes pas pris par la main, si on ne nous présente pas la carte à remplir, nous avons tendance à repousser et finalement à ne pas faire le pas. Il existe aujourd'hui plusieurs applications pour smartphone, telles qu'Echo112 ou encore Medical ID reliée au Bluetooth. L'HFR est équipé pour reconnaître votre smartphone et ainsi accéder à votre dossier Swisstransplant. Oui, il est certain que le monde médical bouge. Oui, il y a des plans de développement, mais osons être pionniers. Osons sortir des sentiers battus et proposer activement à la population de manière générale. Ma collègue Antoinette Badoud a émis l'idée d'inciter les communes, via les bulletins communaux ou via leur propre site internet, à mettre un lien, à faire de la publicité. J'invite donc les élus communaux présents dans cette salle à mener cette réflexion auprès de leur commune respective pour faire avancer les choses. J'invite également le Gouvernement à mener des actions concrètes auprès de la population, que ce soit dans la rue ou dans les manifestations. J'invite les députés encore non inscrits et désireux de le faire de s'inscrire de suite; et si vous ne savez pas comment faire, c'est avec grand plaisir que je me tiens à votre disposition. Nous sommes tous potentiel-

¹ Rapport pp. 1850ss.

lement des donneurs, mais également tous potentiellement des receveurs.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Je m'exprime comme rapporteur du groupe PDC. Notre groupe a analysé avec intérêt ce postulat. Mes liens d'intérêts: je suis médecin de famille, j'ai participé à quelques transplantations dans ma carrière et je ne citerai que l'une d'elles où une femme admirable donna un de ses reins à son mari. Ce fut superbe et ce genre de gestes n'est pas unique; il a lieu régulièrement. Le manque d'organes pour les transplantations est un véritable problème en Suisse et à l'étranger. Les enjeux éthiques et financiers sont énormes dans ce domaine. Il s'agit des gestes les plus coûteux des opérations de la chirurgie actuelle. Il est dommage que certains grands centres de transplantation en Suisse se bagarrent dans ce domaine et donnent l'impression de tirer la couverture à eux en oubliant les intérêts supérieurs nationaux. Le Gouvernement estime les actions du HFR louables, mais oublie les autres acteurs cantonaux comme les autres hôpitaux, les pharmacies et les cabinets médicaux qui font également une excellente promotion pour Swisstransplant. Nous sommes tous d'accord qu'il faut plus d'organes en Suisse et qu'il faut encourager la promotion du don d'organes. Notre groupe soutient et soutiendra les mesures qui sont décrites dans la réponse du Conseil d'Etat. Celui-ci pourra en faire un petit peu plus, car la proposition des deux Romain de mettre une information avec la feuille d'impôt semblait simple et réalisable. Notre groupe PDC est favorable au consentement présumé plutôt qu'au consentement explicite soutenu par les Chambres fédérales. De nombreux membres du notre groupe PDC ont leur carte de donneur depuis déjà des dizaines d'années. Nous prenons acte du rapport.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêts: je suis chirurgien-orthopédiste et le groupe UDC a étudié ce postulat. Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à mes deux préopinants, ce qui fait que je n'ai qu'à vous proposer à tous de prendre une carte de donneur; ça ferait 110 donneurs dans cette salle, plus les secrétaires. Cela ferait donc déjà notre pensum de l'année qui serait couvert.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Les sondages sont clairs: 80% de la population est en principe favorable au don d'organes, mais seuls les 50% ont communiqué leur volonté. Cela donne une idée du défi à relever. C'est pourquoi, au nom du Conseil d'Etat, j'invite toute la population fribourgeoise à télécharger cette carte de donneur sur le site internet www.swisstransplant.org ou à télécharger l'application Echo112 pour smartphone. A relever qu'au moment où on a téléchargé cette application et qu'on s'est inscrit comme donneur, au moment où on passe le portique des urgences – pour l'instant sur le site de l'Hôpital cantonal –, on est immédiatement signalé comme donneur potentiel, ce qui permet évidemment d'être plus actif encore qu'avec le travail qu'on fait avec les coordinateurs de dons d'organes. Cette sensibilisation fait que de plus en plus de Fri-

bourgeoises et Fribourgeois s'annonceront comme donneurs et permettra d'offrir aux 1384 personnes qui figurent actuellement sur la liste d'attente les meilleures chances possibles d'obtenir un organe compatible. Moi je l'ai fait. Et comme les députés Zadory et Collaud, je vous invite vraiment à télécharger: c'est facile, deux clics, vous mettez votre nom, votre prénom, une personne de contact. M^{mes} et MM. les Députés, je vous invite à donner l'exemple. Le Conseil d'Etat s'est engagé à le faire dans le cadre de la journée nationale du don d'organes le 17 septembre prochain et nous ferons une campagne de sensibilisation sur l'ensemble du canton. Nous allons aussi prendre contact avec les communes et – je retiens la proposition – les inviter aussi à le faire. C'est vraiment important, chaque organe donné peut sauver une vie. C'est avec ces remarques que je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2016-DFIN-21 Dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale Amnistie fiscale générale (suite directe)¹

Rapporteur: **Eric Collomb** (*PDC/CVP, BR*).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission s'est réunie le 31 mai dernier pour examiner le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale demandant une amnistie fiscale générale.

Le sujet ne date pas d'hier. En 1969, date de la dernière amnistie fiscale générale, ce sont 334 millions de frs de capitaux qui avaient ressurgi dans notre canton. C'est exactement 40 ans plus tard que le débat a refait surface par le biais d'une question du député Jean-Louis Romanens qui souhaitait connaître l'avis du gouvernement pour la mise en place d'une ordonnance cantonale pour une amnistie fiscale. La réponse fut claire: le Gouvernement n'a jamais étudié cette possibilité et n'envisage pas de le faire.

Les choses se sont accélérées ces deux dernières années par le dépôt de deux motions, dont celle déposée par les députés Castella et Collaud, laquelle demande au Conseil d'Etat d'user de son droit d'initiative cantonale et d'intervenir auprès des autorités fédérales dans le but d'instaurer une amnistie fiscale générale sur le plan fédéral.

Il faut noter que le 20 novembre 2014, notre Grand Conseil avait déjà accepté le principe d'une amnistie fiscale cantonale

¹ Message pp. 1815ss.

par 63 voix contre 36 et 3 abstentions. Toutefois, cette acceptation ne devait concerner que les personnes physiques.

En vue de répondre à la décision de notre Parlement, le Conseil d'Etat a mis en consultation en date du 1^{er} avril 2015 un avant-projet de loi d'amnistie fiscale. Hasard du calendrier? Le lendemain, le Tribunal fédéral publiait un arrêt constatant qu'une opération d'amnistie fiscale mise en place dans le canton du Tessin violait la Constitution fédérale. La Direction des finances a alors mandaté le professeur Oberson pour examiner l'avant-projet de loi fribourgeoise. Le professeur Oberson est arrivé à la conclusion sans équivoque que les cantons ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour mettre en place leur propre système d'amnistie fiscale.

L'opiniâtreté des députés Castella et Collaud a contraint le Conseil d'Etat à revoir la question en proposant une initiative cantonale, laquelle a été accueillie favorablement par notre Gouvernement qui reconnaît le bien-fondé de cette motion. Il a donc donné directement suite en nous soumettant ce projet de décret.

Les débats menés par la commission ont permis aux uns et aux autres de répéter les arguments des débats du 20 novembre 2014, soit ceux de la gauche, laquelle voit dans cette amnistie une grave entorse à la justice fiscale, et ceux de la droite, laquelle pense au contraire qu'il est temps de tourner la page en donnant la possibilité aux contribuables de régulariser leur situation.

L'entrée en matière a donc été combattue. Elle a été finalement acceptée par 7 voix contre 4.

Le Commissaire. Permettez-moi de remercier le rapporteur de la commission pour son entrée en matière précise et complète. Donc, je ne vais pas en rajouter davantage, mais je vais simplement dire que le Conseil d'Etat a gardé la même logique que pour la motion de M^{me} la Députée Gobet et de M. le Député Morand. Pour le reste, je n'ai rien ajouter. Je répondrai certainement aux questions, remarques et critiques.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur le projet tessinois d'amnistie cantonale et à l'avis de droit du professeur Xavier Oberson, le Grand Conseil a suivi à contrecœur la recommandation du Conseil d'Etat d'abandonner le projet d'amnistie cantonale fribourgeoise proposé par les députés Nadine Gobet et Patrice Morand.

Le groupe libéral-radical, déçu de ce dénouement qui résonnait comme un échec de la volonté politique et démocratique sur le terrain juridique, reste certain que cet outil est globalement bénéfique pour la collectivité malgré, il est vrai, les problèmes éthiques qu'il peut soulever.

En effet, l'amnistie constitue une solution intéressante pour tous les contribuables et pour l'économie en libérant des capitaux dormants, piégés depuis des décennies parfois en raison

de pratiques tolérées par le passé, voire encouragées par les institutions de placement, avec une complicité à peine cachée de l'Etat, lequel ne considérait par ailleurs pas ces pratiques comme une fraude fiscale, mais comme un simple oubli.

Cette manne financière importante pourrait permettre au canton de financer ses prestations sans charger le citoyen de nouvelles taxes ou impôts. C'est pourquoi, avec mon collègue Collaud, nous avons décidé – avec opiniâtreté, M. le Rapporteur – de poursuivre dans la voie de l'amnistie fiscale et de demander au Conseil d'Etat, par voie de motion, d'user de son droit d'initiative cantonale et d'intervenir auprès des autorités fédérales dans le but d'instaurer une amnistie fiscale générale sur le plan fédéral. Je rappelle que la dernière amnistie fiscale fédérale a eu lieu en 1969, soit il y a 47 ans.

Le groupe libéral-radical est convaincu qu'une telle amnistie permettrait la mise à jour d'avoirs non déclarés conséquents, respectivement le retour de recettes fiscales importantes, qui auront des effets bénéfiques pour l'ensemble du canton, à court et à long termes.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat d'avoir fait preuve de pragmatisme et d'efficacité en donnant une suite directe à notre motion. Les pratiques tolérées par le passé deviennent aujourd'hui illégales et non éthiques, à juste titre. Cette tendance va se renforcer ces prochaines années. Il n'est cependant pas correct de juger des faits qui ont eu lieu dans le passé à l'aune de la morale d'aujourd'hui.

Dès lors, permettons aujourd'hui à tous ceux qui souhaitent régulariser leur situation, souvent héritée de la génération précédente, de réintégrer le circuit pour le bien de la collectivité, des contribuables et de l'économie.

C'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et le décret proposé par le Conseil d'Etat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis hat sich mit der kantonalen Initiative zur Steueramnestie auseinandergesetzt und lehnt sie grossmehrheitlich ab. Dies aus vier folgenden Gründen.

- > Diese Initiative widerspricht dem verfassungsrechtlichen Grundsatz der Besteuerung nach wirtschaftlicher Leistungsfähigkeit. Sie fördert das unehrliche Verhalten in Steuerfragen.
- > Sie bestraft die ehrlichen Steuerzahlenden und untergräbt die Steuermoral.
- > Sie ist unnötig, weil es auf Bundesebene seit dem Jahre 2008 bereits ein entsprechendes Instrumentarium gibt.
- > Sie ist doppelt unnötig, weil sie so oder so wirkungslos bleiben wird.

Permettez-moi de développer brièvement ces quatre arguments:

- > cette initiative cantonale est incompatible avec le principe égalitaire qui prévaut en matière d'impôt, soit l'imposition selon la capacité contributive. Dans un état de droit, il me paraît inacceptable que le Gouvernement nous explique que, dans la pesée des intérêts, il a jugé en défaveur de l'éthique. Il me paraît aussi malvenu qu'un député se félicite que l'initiative cantonale permettrait ou permettra de contourner l'arrêt du Tribunal fédéral, lequel avait interdit l'amnistie fiscale telle que prévue par le canton de Fribourg aussi. Il ne me paraît pas non plus très judicieux de dire que le calcul de l'impôt à payer serait trop compliqué. Il me semble que pour ça, il existe des programmes d'ordinateur et si jamais des fiduciaires qui adorent faire ce travail;
- > une amnistie lance un faux signal aux contribuables et les encourage à l'évasion ou à la soustraction fiscale, car ainsi il y aura toujours l'occasion d'échapper au fisc et/ou de se mettre en règle éventuellement de manière attractive lors de la prochaine amnistie. Elle découragerait et punit surtout la grande partie de la population qui n'a pas de fortune imposable à cacher. Entre la gentille famille qui a toujours payé et celle qui a soustrait des millions de frs, il faut favoriser la première. En commission, nous avons reçu des exemples de gentilles familles qui ont soustrait juste 1 million de frs;
- > cette initiative est inutile, car comme l'avait rappelé la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf en décembre aux Chambres fédérales, la régularisation est déjà possible et appliquée avec la loi fédérale sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée non punissable. Cet instrument existe depuis 2008 et il est inopportun d'introduire une amnistie qui ira plus loin;
- > cette initiative est doublement inutile car elle restera sans aucun effet sous la Coupole. Les Chambres fédérales préfèrent traiter leurs propres motions et classer sans suite les initiatives cantonales sur le même sujet. Il y a déjà les démarches des députés fédéraux Barazzone et Regazzi en cours et, malgré toute ma sympathie pour le Tessin et les Ticinesi, je suis de l'avis que Fribourg ne devrait pas s'allier à une certaine caste de banquiers et fiduciaires douteux dont ces deux députés fédéraux se font écho.

Avec ces considérations, je vous propose de refuser l'entrée en matière, sinon de refuser le décret tel qui nous est soumis.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de l'initiative cantonale déposée par nos collègues Castella et Collaud ainsi que de la suite directe donnée par le Conseil d'Etat.

Je l'avais déjà évoqué lors du débat sur le projet d'amnistie fribourgeoise en décembre dernier: seule une amnistie fédérale est possible, compte tenu du veto que pouvait mettre le Tribunal fédéral. La balle est donc dans le camp des Chambres fédérales. Dès lors que l'idée d'une amnistie fiscale semble partagée par une majorité de notre Parlement, pourquoi ne pas déposer une initiative cantonale, si tant est que cela puisse faire avancer les choses?

A titre personnel, comme au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, notre soutien à l'idée d'une amnistie fiscale n'est pas de faciliter la vie des fraudeurs fiscaux. Non, le but est d'abord de faire ressortir ces fonds, qui, une fois ressortis des bas de laine et des coffres des banques, seront indéfiniment taxés, et de permettre aussi à cet argent d'être réinvesti dans l'économie. Les recettes fiscales nouvelles qui en résulteront profiteront à toute la population fribourgeoise. Si l'amnistie se réalise vraiment, tout le monde s'accorde à dire qu'elle ne sera pas gratuite. Alors, nous pouvons disserter longtemps sur les questions d'éthique. On ne sous-estime pas la question de l'équité fiscale, mais d'un autre côté, 47 ans après la dernière amnistie fiscale, nous pensons qu'il faut avoir une attitude pragmatique et atteindre l'objectif visé par l'amnistie.

En plus, avec le changement de paradigmes qui s'annonce, à savoir le secret bancaire, qui disparaîtra probablement aussi pour les résidents suisses, celles et ceux qui n'auront pas régularisé leur situation fiscale se trouveront dans une situation particulièrement inconfortable. Pour ceux-ci, il n'y aura plus aucune raison d'être indulgent.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la transmission de l'initiative à l'Assemblée fédérale, tel que cela ressort du décret du Conseil d'Etat.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Mon lien d'intérêts avec le sujet: je suis sous-directeur d'une grande banque à Bulle.

Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendront ce décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale sous le titre «Amnistie fiscale générale». Une motion fribourgeoise sur le même sujet avait été déposée, comme déjà dit. Heureusement, celle-ci a pu être retirée suite à l'arrêt du Tribunal fédéral interdisant au canton du Tessin de proposer une amnistie avec, à la clé, un rabais. Pour mémoire, notre proposition d'amnistie se voulait payante pour les citoyennes et citoyens de notre canton qui désiraient se mettre à jour avec le fisc. Le décret que l'on nous propose va dans le même sens et l'on doit le soutenir.

Le Conseil d'Etat dispose d'un outil qui se nomme initiative cantonale et nous lui demandons d'intervenir auprès des autorités fédérales dans le but d'instaurer cette amnistie. Actuellement, deux initiatives fédérales ont été déposées par les conseillers nationaux Regazzi et Barazzone, mais elles

ne sont pas encore traitées et toutes deux vont dans le même sens. La démarche du Conseil d'Etat fribourgeois mettra un peu de poids dans le traitement de ces initiatives et nous incitons M. le Commissaire d'user de son influence auprès de ses collègues de la Conférence des Directeurs des finances des cantons suisses, afin d'encourager un maximum de cantons à entreprendre la même démarche.

Je rappellerai à notre collègue Mutter qu'une amnistie ou une déclaration spontanée ne peut être demandée qu'une seule fois dans sa vie.

Cette mise à jour s'avèrera bien nécessaire lors de l'élaboration des prochains budgets, alors qu'il s'agira de compenser le manque à gagner calculé lors de la mise en place de RIE III, par exemple. L'estimation que l'on avait faite en 2014 était du milliard de francs qui serait mis à jour, dont plusieurs dizaines de millions de frs de rentrées fiscales pour le canton et pour les communes. Pour rappel, le Jura, qui a pu lancer sa propre amnistie fiscale, a vu plus de 500 millions de frs refaire surface.

Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, unanimes, vous encouragent à soutenir ce décret.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a bien pris connaissance du projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale.

Le groupe socialiste déplore la volonté du Conseil d'Etat et de la majorité des députés de persister à vouloir défendre des personnes qui ont fraudé les lois en vigueur. Une possibilité fédérale de se dénoncer existe déjà depuis 2008 pour permettre à des contribuables qui n'ont pas respecté leurs devoirs de corriger ceci et de payer des impôts, de se rattraper en faisant une déclaration spontanée. Sur le site de la Direction des finances, vous trouvez toutes les explications pour une déclaration spontanée. Donc, cette possibilité existe et je trouve quand même surprenant que le Conseil d'Etat déclare en plus dans son message que lors des déclarations spontanées, il est trop difficile de calculer le montant des impôts et des intérêts moratoires dus. Non, mais là, je trouve que c'est quand même le sommet. M. le Commissaire, cette affirmation est difficilement acceptable. Car si le groupe socialiste n'est pas certain qu'il faille effectivement beaucoup plus de travail pour déterminer les montants cachés qu'il n'en faut pour frauder, il faut aussi peut-être une volonté plus ferme et plus affirmée de la part du Conseil d'Etat pour vraiment éviter les fraudes.

M. le Commissaire nous a dit en commission que sa volonté était de faire sortir une fois pour toutes cet argent caché illégalement. Alors ça, cher M. le Commissaire, je crois bien que c'est une illusion, parce que l'on sait très bien que quelqu'un qui a fraudé va encore frauder. En tout cas, je doute qu'il y ait

vraiment des gens qui ne soient pas systématiques dans ce genre de fonctionnement.

Le groupe socialiste se demande aussi pour quelles raisons vous n'avez pas augmenté le personnel qui est chargé de l'investigation fiscale. Cela ne semble pas être une priorité pour vous et nous le déplorons. Avec ce décret, nous considérons que vous passez le message suivant aux fraudeurs: «Attendez, attendez, vous pouvez encore garder cachés les montants soustraits à l'impôt, nous vous préparons une solution pour que vous puissiez les sortir.» Ceci est, encore une fois, difficilement acceptable. La justice fiscale doit être la même pour toutes les citoyennes et tous les citoyens dans notre canton et l'éthique qui doit prévaloir dans l'exercice de nos mandats doit primer.

Avec ces différentes raisons, le groupe socialiste refusera ce décret.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis cadre dans une grande banque de la place.

Le Jura l'a proposée à ses citoyens, qui l'ont acceptée, et a récolté de précieux deniers pour le canton. Le Tessin voulait en faire de même sous une forme probablement moins éthique. Le Tribunal fédéral s'en est mêlé et a tranché au grand dam des citoyens tessinois qui, en votation populaire, l'avait plébiscitée.

La motion Gobet/Morand, qui allait dans le même sens que l'amnistie jurassienne, proposait un système efficace, juste et qui aurait permis au canton de Fribourg de régulariser de nombreux avoirs. Or, l'arrêt du Tribunal fédéral planait sur cette motion et elle fut finalement retirée.

Le décret que nous discutons aujourd'hui reste l'ultime recours du canton pour voir un jour réapparaître cet argent et les impôts qui vont avec. J'entends bien nos collègues à gauche de l'échiquier politique dire qu'il est inutile, que ce n'est pas le bon instrument, que ce n'est pas éthique, etc. Je ne suis pas d'accord avec eux. Il est important de montrer à nos parlementaires fédéraux l'envie des cantons et de la population de mettre fin à cette période des comptes non déclarés.

Oui, il existe la dénonciation spontanée, mais cette dernière, qui rencontre un succès somme toute léger, est encore trop compliquée, pas assez encourageante. Beaucoup de questions se posent. Combien la personne devra-t-elle payer? Qu'est-ce que je risque? Serai-je mal vu?

Une amnistie fiscale fédérale permettrait définitivement de donner une seule et unique porte de sortie; et les derniers Mohicans ne voulant pas y participer seraient véritablement des tricheurs à qui plus aucun cadeau ne serait fait. Il est important de préciser que la Suisse a toléré cette pratique rien que par la notion juridique de soustraction fiscale, M^{me} Berset. A ne pas confondre avec fraude fiscale. Bien évidemment, chacun est responsable de ses actes, autant le citoyen que le

Gouvernement. Dès lors, un geste de la Confédération envers tous ces héritiers, ces personnes qui ont 50 000, 100 000 ou 500 000 fr de côté, ces personnes, qui avaient peur de tout se faire prendre à l'heure du home ou qui voulaient avoir un bas de laine pour leur retraite, me paraît juste opportun en ces temps qui s'annoncent délicats financièrement.

Si la Suisse est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est bien par son secret bancaire, sa place de coffre-fort de l'Europe, sa stabilité. Vous ne pouviez pas encourager les étrangers à venir cacher leur argent chez nous et ne pas croire que les Suisses n'en faisaient pas de même. L'argent ou le jeu, c'est selon, en valait bien la chandelle pour les caisses de l'Etat, avec des sommes considérables arrivant de l'étranger. Les montants engrangés par les droits de timbre et l'impôt anticipé couvraient aisément la perte d'impôts sur la fortune consentie aux citoyens suisses. N'oubliez pas non plus que pour la majorité, il ne s'agit que d'impôts sur la fortune dont nous parlons, les revenus ayant déjà été fiscalisés. Par ailleurs, ces personnes ont probablement payé des impôts anticipés sur les revenus de titres à un taux de 35%, alors que pour la plupart, leur taux marginal devait se situer aux alentours des 20%. Il est bien sûr des moutons noirs, des grosses fortunes qui l'ont fait à dessein. Le groupe socialiste veut augmenter la chasse à ces personnes, je n'y vois aucun problème. Mais sachez que de toute manière, ils trouveront toujours un moyen à travers d'autres places financières bien plus permissives que la Suisse.

Il convient également de rappeler le côté certes préférentiel de l'amnistie fiscale mais néanmoins payant; elle n'est pas gratuite, le but étant bien d'encourager les contribuables à faire le pas. Nous avons besoin aujourd'hui de tirer un trait sur le passé, de faire revenir cet argent dans le système. Combien de millions de frs pourraient être investis dans l'économie fribourgeoise, suisse? Combien de francs reviendraient au canton, aux communes, aux paroisses? Toute la population profiterait et non pas uniquement les personnes désireuses de faire réapparaître leur argent de manière simple et à des conditions abordables.

Je vous demande donc aujourd'hui de soutenir ce décret pour donner un signe fort aux parlementaires fédéraux. Si vous ne le faites pas pour les contribuables concernés, faites-le pour le canton, faites-le pour les collectivités publiques de manière générale.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste comprend bien le débat d'idées avec, d'un côté, l'envie de favoriser certains au détriment d'autres, alors que du côté de la gauche, on entend plutôt favoriser une certaine équité. On peut avoir ce débat d'idées dans ce Grand Conseil, mais on ne peut pas juste dire n'importe quoi. Cela a été le cas principalement des propos tenus par le député Castella, qui relève au mieux de l'ignorance, au pire de la mauvaise foi. M. Castella dit d'abord que le fait de cacher de l'argent était une pratique tolérée par le passé: avant, on avait le droit de faire ça. Ceci est totalement

erroné, il n'a jamais été permis par la loi de cacher de l'argent. Certains ont créé des dessous de table également et ils ont fini en prison. Lorsqu'on parle de la non-déclaration de certains revenus, cela s'appelle de la fraude fiscale; cela ne mérite aucune protection. Vous savez, M. Castella, par exemple, une mère de famille avec trois enfants, qui est à l'aide sociale et qui reçoit 1000 ou 2000 francs par mois, lorsqu'elle va faire en plus deux ménages sans les déclarer pour toucher 15 ou 20 frs de plus, eh bien, c'est un acte pénalement répréhensible. Cette personne va d'une part se faire condamner pénalement et d'autre part sanctionner civilement. Alors qu'une même personne qui cache des millions de frs, elle, ne sera pas inquiétée, si on suit votre logique. Cette pratique n'a jamais été tolérée. Elle a toujours été absolument illégale et M. le Commissaire du Gouvernement vous le confirmera.

On nous parle ensuite de déni de la volonté populaire. Le Tribunal fédéral aurait mis à mal la volonté du Grand Conseil fribourgeois. Quelle horreur. Vous vous rendez compte. Vous avez une Constitution que vous avez votée. Vous demandez simplement au Tribunal fédéral de l'appliquer et vous, vous trouvez scandaleux que le Tribunal fédéral applique la Constitution et la parité de l'impôt. Je crois que le Tribunal fédéral a cette mission et j'espère qu'il l'exercera encore, notamment au niveau de l'aménagement du territoire dans ce canton.

Vous parlez d'argent caché qui doit absolument réapparaître. M. Godel vous donnera certainement les chiffres liés à la dénonciation spontanée qui peut être effectuée. M. Godel m'a dit qu'il avait fait un effort dans ce domaine, qu'il avait envoyé un deuxième courrier à certains contribuables pour tenter de les faire réagir. J'espère qu'il aura des chiffres favorables et qu'en envoyant à nouveau un courrier, cela se passera mieux. Au pire, comme M^{me} Berset l'a dit, en engageant quelques inspecteurs fiscaux complémentaires, on arrivera bien à cette fin.

M. Morand a dit aussi une erreur. Il n'y a pas qu'une seule possibilité. Même en dénonciation spontanée, deux possibilités peuvent prévaloir dans une vie. Simplement, la deuxième est un petit peu moins gratuite que la première.

La question de l'amnistie n'est pas taboue, même à gauche. Simplement, lorsqu'il y a des règles du jeu qui changent, on doit pouvoir changer le mode de perception de l'impôt. Le secret bancaire n'est pas encore mort à titre interne. Le jour où ce secret bancaire est totalement enlevé pour les citoyens suisses à titre interne, peut-être qu'à ce moment-là, l'Assemblée fédérale peut se poser la question de savoir quel système adopter. A ce moment-là peut-être pourrait-on trouver un moyen de faire en sorte que l'entier de l'argent réapparaisse à des règles strictes, de manière à ce que ceux qui ont payé régulièrement leurs impôts ne soient pas péjorés par rapport à ceux qui ne les ont pas payés durant toutes ces années. On parle non seulement d'amendes en moins mais d'une fiscalité

moins importante. Il faut au moins avoir la parité sur ce plan-là, ce que l'amnistie cantonale prévue l'année passée n'avait absolument pas.

Sur la base de ces éléments-là, on peut jouer avec un combat gauche-droite en disant qu'on veut favoriser certains qui ont caché de l'argent pour le faire apparaître. C'est bien pour l'économie, je peux comprendre ce discours, l'admettre. Par contre, dire uniquement des éléments qui sont totalement erronés en parlant de pratique tolérée pendant des années, mais jugée aujourd'hui avec des yeux un petit peu plus rigoristes, je trouve que ce n'est pas admissible dans ce Grand Conseil.

Pour toutes ces raisons, je vous demande simplement de ne pas accepter cette motion et de faire en sorte qu'on laisse le Parlement fédéral, lorsqu'il mettra terme au secret bancaire, prendre les mesures qu'il jugera utiles. Rassurez-vous, M. Castella, il est aussi composé d'une majorité de droite à Berne.

Le Président. Il ne s'agit pas d'une motion, M. Mauron, mais d'un décret.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Etant donné que j'ai été traité de personne de mauvaise foi ou incompétente, je vous rappelle, M. Mauron, que dans le cadre de l'amnistie fiscale, nous ne parlons pas de fraude fiscale, mais de soustraction fiscale. Je vous renvoie donc à vos propres paroles. Vous parlez certainement de travail au noir, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Par rapport au Tribunal fédéral, je n'ai pas parlé de scandale non plus. J'ai simplement dit qu'on avait perdu sur le plan juridique ce que l'on avait gagné au plan politique. Le plan politique nous permettait de réagir au niveau fédéral. Voilà la raison pour laquelle nous avons respecté la décision du Tribunal fédéral, mais nous intervenons en conséquence de la décision du Tribunal fédéral.

Le Rapporteur. M^{me} la Députée Mutter combat l'entrée en matière, j'ai bien entendu? Très bien, entrée en matière combattue, comme d'ailleurs dans la commission. Nous avons donc voté au niveau de la commission, vous l'avez vu, et l'entrée en matière a été acceptée par 7 voix contre 4. Bien entendu, on a l'impression d'avoir refait un peu les débats du mois de novembre 2014: on parle de fraude à gauche, de régularisation à droite. Je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement répondre aux différentes questions qui lui ont été posées.

Le Commissaire. Je pensais faire court, mais je ne crois pas faire aussi court que le rapporteur de la commission. Même si les idées sont totalement claires, je crois que les arguments des uns et des autres peuvent être discutés longtemps.

Permettez-moi quand même de répondre à quelques remarques et questions, en particulier à M^{me} la Députée

Christa Mutter. Vous avez parlé d'égalité. Moi, je vous soutiens: vous avez raison de dire qu'il faut une égalité, mais on peut parler longtemps d'égalité de traitement dans la fiscalité. Si vous prenez le barème d'impôt, qui monte jusqu'à 13,5, il y aura autant d'avis divergents que de députés si le barème est juste ou s'il est faux. C'est la raison pour laquelle lorsque nous avons répondu à la motion de M. le Député Morand et de M^{me} la Députée Gobet, on ne voulait pas faire une amnistie gratuite, mais nous avons fixé un taux. Respectivement dans cette réponse, on demande aussi que cette amnistie ne soit pas gratuite, justement parce qu'il faut une certaine égalité. L'objectif, c'est de faire sortir cet argent. Bien sûr, M^{me} la Députée, vous dites qu'elle est inutile. Si on arrivait à avoir les millions de frs qu'ont obtenus les Jurassiens, je ne suis pas sûr que vous diriez que cet argent est inutile et qu'il ne faut pas l'utiliser pour le bien commun.

En ce qui concerne les remarques et les explications de M^{me} la Députée Solange Berset, je les ai beaucoup appréciées. Tout d'abord, votre remarque disant que le SCC travaille bien, puisqu'il y a sur le site web la possibilité de dénoncer. Puis, vous dites que ce sera inefficace. Je peux vous dire, M^{me} la Députée, que mon collègue Julliard dit que c'est efficace. Lui, il a encaissé un pactole et il est enchanté. J'aimerais bien pouvoir en faire autant pour les années à venir mais, ma foi, on verra. Quant aux différentes remarques, notamment de M. le Député Mauron, j'ai assez bien aimé son discours, parce qu'il avait un certain esprit d'ouverture dans ses propos, qu'il fallait peut-être faire quelque chose, mais voilà, il est toujours contre. Mais il a surtout dit que j'avais envoyé à certains contribuables une ou deux lettres pour déclarer. Il m'a mal compris; peut-être sommes-nous trop proches? C'est que dans les déclarations d'impôts, nous avons mis un feuillet pour déclarer, mais il m'a dit qu'il ne l'avait pas vu. Bien sûr, c'est peut-être la couleur orange qu'il n'avait pas vue. Peut-être qu'à lui, j'enverrai encore un deuxième feuillet. Trêve de plaisanterie, je crois que les idées sont faites.

Je vous demande, comme le Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur ce décret.

Le Président. M^{me} la Députée Mutter, refusez-vous l'entrée en matière?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Oui, M. le Président.

Le Président. Comme l'entrée en matière est contestée, nous allons passer à un vote.

- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 56 voix contre 28. Il n'y a pas d'abstention.
- > L'entrée en matière étant acceptée, il est passé à la lecture des articles.

Ont voté pour l'entrée en matière:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 56.*

Ont voté contre l'entrée en matière:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 28.*

Lecture des articles**ART. 1**

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 55 voix contre 31. Il n'y a pas d'abstention.
- > Le Conseil d'Etat est chargé de transmettre cette initiative cantonale à l'Assemblée fédérale.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 31.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge itinérant-e 100%

2016-GC-64

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 2; nul: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Marlène Collaud*, à *Portalban*, par 97 voix.

A obtenu des voix M. Lorenz Cloux: 2.

Assesseur-e

Tribunal d'arrondissement de la Sarine

2016-GC-65

Bulletins distribués: 103; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Gilles Schorderet*, à *Zénauva*, par 61 voix.

Ont obtenu des voix M. Philippe Verdon: 26; *M^{me} Maja Ouertani-Siegenthaler*: 8; *M^{mes} Catherine Gentile* et *Catherine Girard-Despont*: 1 chacune.

Assesseur-e

Justice de paix de la Sarine

2016-GC-66

Bulletins distribués: 102; rentrés: 94; blancs: 2; nul: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Nathalie Griesser*, à *Villars-sur-Glâne*, par 91 voix.

Assesseur-e

Justice de paix de la Broye

2016-GC-67

Bulletins distribués: 89; rentrés: 79; blancs: 4; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M^{me} Cristina Boffi*, à *Cousset*, par 67 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Nathalie Corminbœuf*: 8.

> La séance est levée à 17h25.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*